



Les aires de covoiturage dans le Sud Alsace...

Quels développements envisageables ?

Sommaire



| | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| Synthèse générale | 3 | PARTIE 3 : Principes d'aménagement | 20 |
| Introduction | 4 | De la signalétique, des places et des services..... | 22 |
| Préambule | 5 | Quelques exemples d'aménagement d'aires..... | 23 |
| PARTIE 1 : Diagnostic | 6 | PARTIE 4 : Proposition de maillage | 24 |
| Peu d'aires de covoiturage officielles..... | 6 | Plus de 100 sites identifiés..... | 24 |
| De multiples initiatives... mais peu lisibles..... | 8 | Les aires de Mulhouse Alsace Agglomération..... | 24 |
| De l'ambition dans le Sundgau et en Allemagne..... | 9 | Les aires de Saint-Louis Agglomération..... | 25 |
| Des flux propices au développement du covoiturage..... | 10 | Les aires du PETR du Pays Thur Doller..... | 25 |
| | | Les aires du PETR du Sundgau..... | 26 |
| PARTIE 2 : Résultats de l'enquête | 12 | PARTIE 5 : Analyse multicritères | 28 |
| Des aires de covoiturage multi-usages..... | 13 | Une analyse reposant sur 3 critères..... | 28 |
| Une pratique régulière..... | 14 | La proposition de maillage d'aires en quelques chiffres..... | 32 |
| Pas de grands détours..... | 15 | Annexes | 33 |
| Des covoitureurs experts..... | 17 | | |
| Les aires récentes et bien aménagées appréciées..... | 18 | | |
| Faire des économies, mais pas seulement..... | 19 | | |

Glossaire

| | |
|---------------|--|
| AURM | Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne |
| CA | Communauté d'Agglomération |
| CC | Communauté de Communes |
| CD | Conseil Départemental |
| CEREMA | Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement |
| EPCI | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| HT | Hors Taxes |
| INSEE | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques |
| m2A | Mulhouse Alsace Agglomération |
| PCT | Plan Climat Territorial |
| PDU | Plan de Déplacements Urbains |
| PETR | Pôle d'Equilibre Teritorial et Rural |
| PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| PMR | Personne à Mobilité Réduite |
| RP | Recensement de la Population |
| SCoT | Schéma de Cohérence Territoriale |
| SLA | Saint-Louis Agglomération |
| TER | Transport Express Régional |



“ Ce qu’il faut retenir...”

→ Des conditions réunies pour créer davantage d’aires de covoiturage

En 2018, le Sud Alsace ne compte que **32 aires de covoiturage officielles**. Pourtant le territoire génère un flux quotidien de plus de **340 000 déplacements domicile-travail**. La plupart des territoires souhaitent créer de nouvelles aires.

Toutes les **conditions sont donc réunies** pour proposer la mise en place d’un maillage fin d’aires de covoiturage.

→ La nécessité de disposer d’aires pratiques

- **Profil-type** : les aires sont fréquentées à **77 % par des hommes** covoiturant **quotidiennement** pour **rejoindre leur lieu de travail**. Chaque voiture transporte **2,5 personnes en moyenne**.
- **Localisation** : les covoitureurs acceptent de faire un «**détour**» de **2,6 km** pour rejoindre l’aire. Ils covoiturent le plus en amont possible de leur parcours.
- **Attractivité** : c’est visuellement que les covoitureurs ont repéré leur aire. A priori, ils sont séduits par la **facilité d’accès**, la **proximité avec leur domicile** et la présence de **places de parking confortables**.

(Source : enquêtes réalisées sur les aires de covoiturage du Sud Alsace en 2018).

→ Plus d’une centaine d’aires potentielles analysées

126 aires potentielles ont été identifiées dans le Sud Alsace. Elles regroupent **près de 1 500 places**.

Une analyse de chaque aire a été réalisée à partir de **3 critères** (le kilométrage économisé, le gain pour l’usager, les aménagements à réaliser). Les aires présentant le plus fort potentiel se localisent à **proximité des autoroutes et des 2 X 2 voies**.

→ Un outil évolutif et un support de débat

La proposition de maillage n’est pas une fin en soi. Elle constitue un **outil évolutif d’aide à la décision** pour les acteurs locaux.

L’un des intérêts de la démarche est la **mise en place d’une grille d’analyse reposant sur 3 critères**. De nouvelles aires pourront être analysées sur la base des mêmes paramètres.

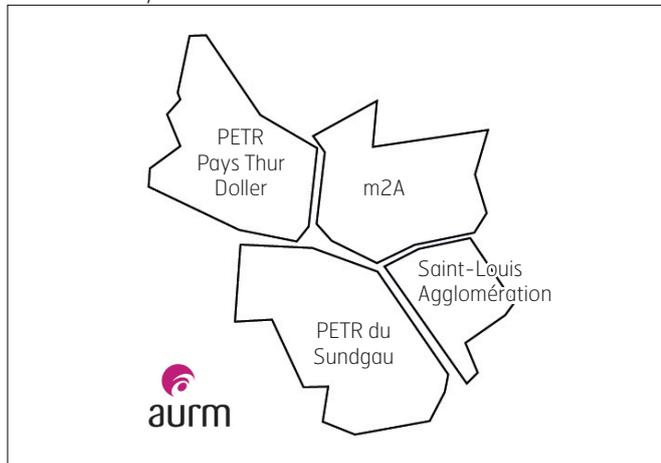
Introduction

Le covoiturage longue distance (>80 km) se développe de plus en plus. Pour ces déplacements, le covoiturage est une solution assez évidente. Le succès rencontré par le site BlaBlaCar confirme le développement de cette pratique.

La situation est différente pour le covoiturage courte distance (<80 km). On compte seulement 1,04 personne par voiture pour les déplacements domicile-travail. Une évolution des pratiques s'impose.

➔ Élargir le périmètre de la démarche de 2015

L'aire d'analyse



Le travail couvre les territoires de m2A, de Saint-Louis Agglomération, des PETR du Sundgau et du Pays Thur Doller.

L'AURM a réalisé, en 2015, une proposition de maillage des aires de covoiturage à l'échelle de m2A. Il a été décidé d'élargir la réflexion, en accord avec le groupe technique «transport» du Dialogue Sud Alsace, aux PETR du Sundgau, du Pays Thur Doller et à Saint-Louis Agglomération.

➔ Présenter les développements possibles

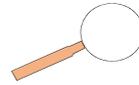
La démarche a pour objectif :

- de proposer un maillage possible d'aires de covoiturage à l'échelle du Sud Alsace en prenant notamment en compte les besoins identifiés par les PETR et les EPCI.
- de recenser les sites présentant le potentiel le plus important.
- d'identifier les aires de covoiturage réalisables sur des parkings existants et celles nécessitant la création de stationnements.
- de recenser les pratiques et les besoins des utilisateurs des aires de covoiturage (enquête qualitative).
- de donner des principes d'aménagement des aires de covoiturage : signalétique, marquage au sol, nombre de places...

➔ Un support de débat et de discussion

Le rapport est avant tout un support d'aide à la décision. La création d'aires de covoiturage dépendra de l'initiative de la commune, du PETR, de la Communauté de Communes ou d'Agglomération, du Conseil Départemental.

➔ Une démarche en cinq grandes étapes



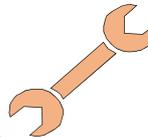
PARTIE N°1 : diagnostic

Recenser les aires de covoiturage existantes et spontanées.



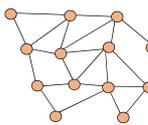
PARTIE N°2 : enquête

Connaître les habitudes et les besoins des covoitureurs utilisant les aires.



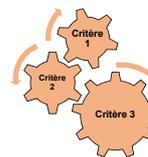
PARTIE N°3 : principes de couverture et d'aménagement

Donner les grands principes de couverture et d'aménagement des aires de covoiturage.



PARTIE N°4 : proposition de maillage

Dessiner le champ des possibles en proposant un maillage potentiel fin d'aires de covoiturage.



PARTIE N°5 : analyse multicritères

Analyser chaque proposition d'aire à travers 3 critères :

- le potentiel de km économisés = critère 1 ;
- le gain pour l'utilisateur = critère 2 ;
- les aménagements à réaliser / les coûts = critère 3.

La démarche a uniquement pris en compte les déplacements quotidiens courtes distances domicile-travail. Ce sont ces déplacements qui constituent le plus grand gisement potentiel de nouveaux covoitureurs.

➔ De la co-construction

La proposition de maillage des aires de covoiturage a été réalisée en étroite collaboration avec les territoires du Sud Alsace intéressés par la démarche.



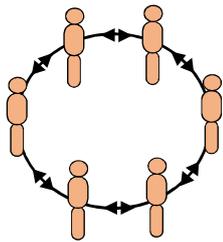


Le covoiturage est une pratique comptant de nombreux avantages. Il a de l'intérêt aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités.



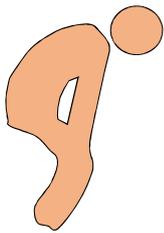
1. Faire des économies

Les covoitureurs se partagent les frais de déplacement automobile. Les véhicules s'usent moins rapidement. De plus, le covoiturage peut limiter les dépenses liées au stationnement.



2. Renforcer le lien social

Le covoiturage renforce le lien social. Il offre la possibilité de pouvoir discuter, échanger au cours du déplacement.



3. Réduire la fatigue

Les covoitureurs sont à la fois conducteurs et passagers. Lorsqu'ils sont passagers, ils peuvent se détendre, se reposer. C'est un atout non négligeable surtout pour les personnes partant tôt et / ou ayant un long trajet à effectuer. L'accidentologie en est réduite.



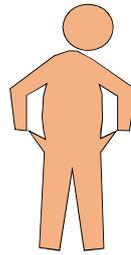
4. Protéger l'environnement

Le covoiturage permet de réduire le nombre de véhicules en circulation. Cela contribue à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et à diminuer les nuisances sonores générées par le trafic routier. La santé des individus est aussi mieux préservée.



5. Faciliter la mobilité de tous

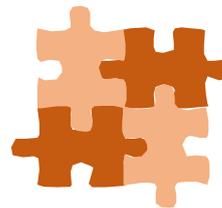
Le covoiturage facilite la mobilité de tous. Il donne par exemple la possibilité aux personnes n'ayant pas le permis, habitant en milieu rural et aux PMR de pouvoir se déplacer. Il contribue à l'égalité des chances et au désenclavement des territoires.



6. Limiter les investissements

L'aménagement d'aires de covoiturage nécessite des investissements modestes.

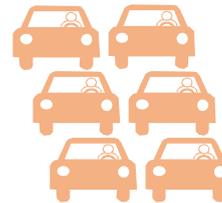
Les aires ne génèrent quasiment pas de coûts de fonctionnement mis à part les frais de nettoyage et d'éclairage.



7. Pouvoir évoluer au cours du temps

La création d'une aire de covoiturage se limite le plus souvent à l'installation de panneaux.

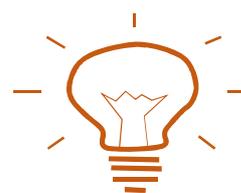
Si l'aire ne fonctionne pas, il est possible de déplacer le panneau sur un autre site plus propice.



8. Décongestionner les routes

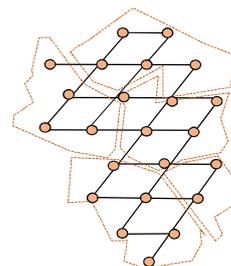
Transporter plus de personnes par véhicule permet de diminuer le trafic, notamment aux heures de pointes.

Le covoiturage contribue donc à réduire la congestion du trafic.



9. Utiliser les infrastructures existantes

Les aires sont créées le plus souvent sur des parkings existants. Les covoitureurs utilisent les infrastructures routières en place. Le covoiturage n'artificialise donc pas les sols.



10. Couvrir tout le territoire

Contrairement aux transports en commun qui ont besoin d'une densité minimum pour être rentables, le covoiturage peut s'envisager partout. Il est aussi bien adapté aux déplacements en milieu urbain qu'à ceux en milieu rural. Une qualité que peu d'alternatives à l'automobile peuvent se targuer d'avoir.



Peu d'aires de covoiturage officielles

En 2018, les aires de covoiturage officielles sont peu nombreuses dans le Sud Alsace. Seul le PETR du Sundgau dispose d'un maillage fin d'aires de covoiturage. Pourtant, la présence d'aires spontanées témoigne d'une pratique bien présente dans le territoire.

Aires de covoiturage

Les aires de covoiturage sont **des lieux identifiés** où les covoitureurs peuvent se poster pour attendre leur chauffeur. Ces lieux sont nécessairement **des parkings** qui permettent de stocker les véhicules des passagers qui embarqueront avec leur chauffeur vers un lieu commun. **Elles sont officielles ou spontanées.**

Aires officielles

Elles sont signalées par des **panneaux**. Elles sont référencées sur les **sites internet des EPCI ou du Conseil Départemental**. Les places réservées aux covoitureurs sont identifiées au sol.



Habsheim : une aire de covoiturage de grande capacité.

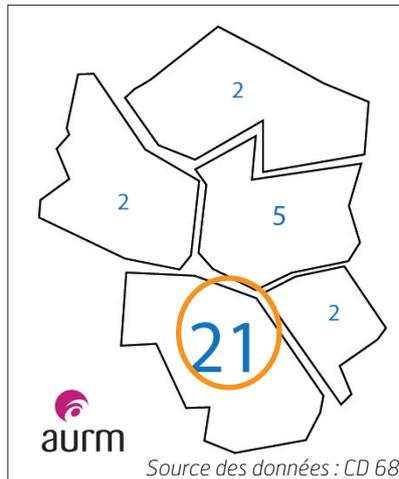


Hirtzbach : une aire locale d'une dizaine de places.



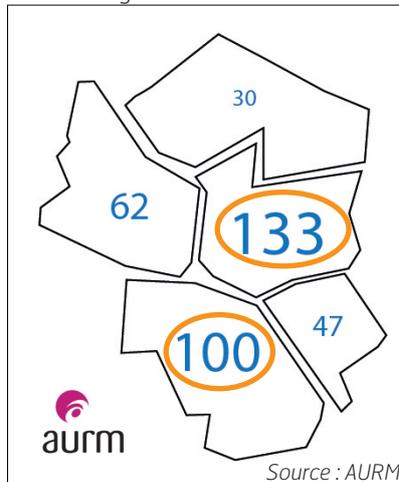
Burnhaupt-le-Haut : une grande aire récente proposant une soixantaine de places.

Nb. d'aires de covoiturage officielles dans les PETR et les CA



Les deux-tiers des 32 aires officielles se localisent dans le PETR du Sundgau.

Nb. de places dans les aires de covoiturage officielles

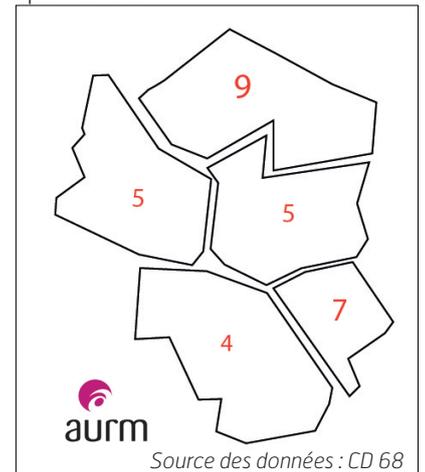


Les 32 aires disposent de 472 places. Plus de 60% des places se situent dans m2A et le Sundgau.

Aires spontanées

Elles ne sont pas répertoriées et signalées. Les covoitureurs stationnent où ils peuvent. Elles reflètent des pratiques de covoiturage spontanées.

Nb. d'aires de covoiturage spontanées

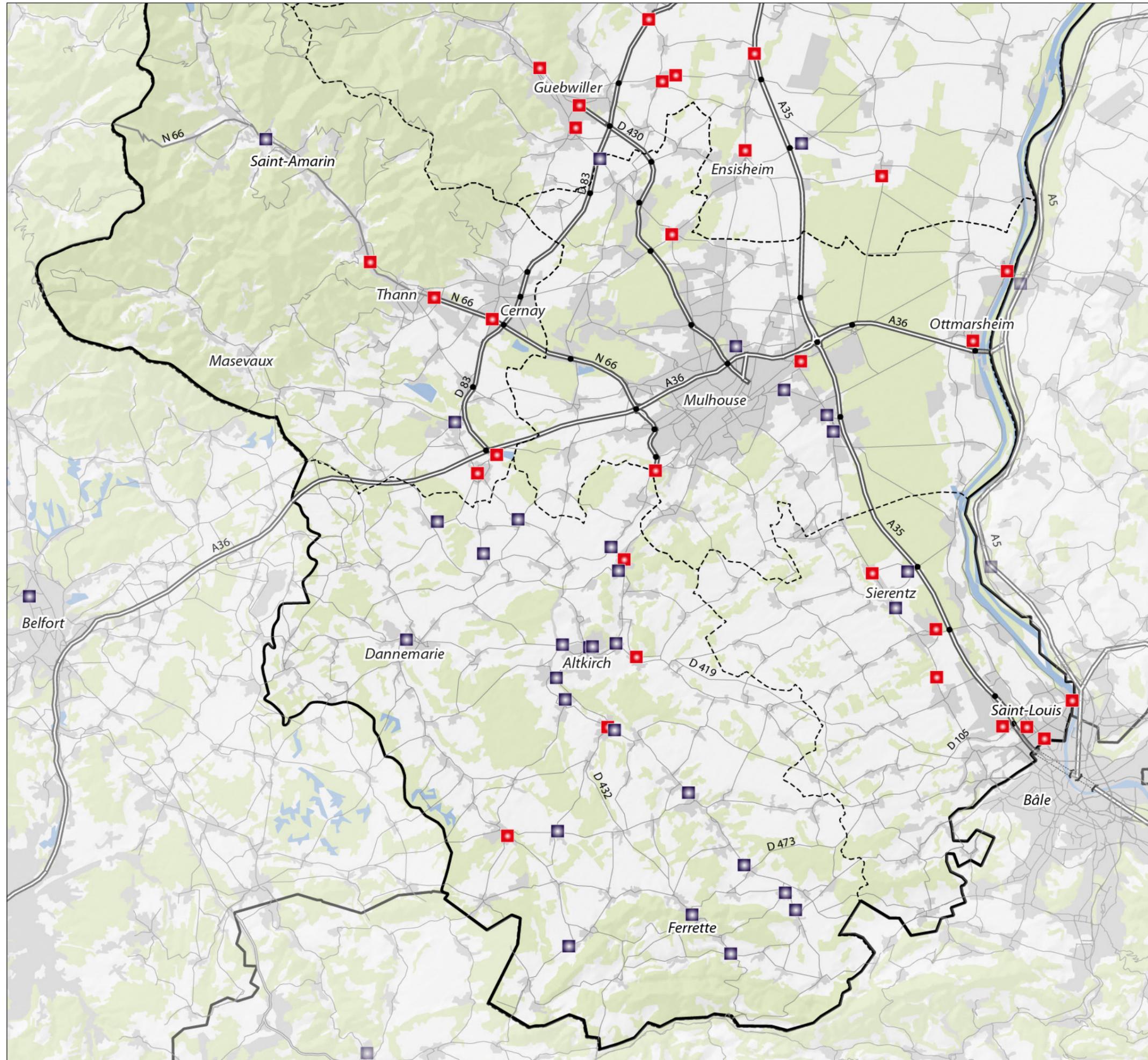


21 aires de covoiturage spontanées témoignant de l'importance de la pratique.



Vieux-Thann : le parking Alba, aire spontanée régulièrement utilisée par les covoitureurs.

Les aires de covoiturage officielles et spontanées en 2018



Aires de Covoiturage

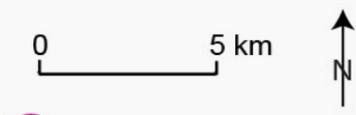
- Aire officielle
- Aire spontanée

Réseau routier

- Autoroute et voie express
- Echangeur
- Axe secondaire

Occupation du sol

- Forêt
- Zone urbanisée
- Hydrographie



Sources : IGN BD Topo 2016, CD 68, Google 2018
 Réalisation : AURM, LN, juin 2018

Les aires de covoiturage officielles sont rares mis à part dans le PETR du Sundgau.
 Les aires spontanées se situent le plus souvent au droit des échangeurs autoroutiers et des 2 X 2 voies.



De multiples initiatives... mais peu lisibles !

Les EPCI / PETR du Sud Alsace ont aménagé des aires de covoiturage, créé des Sites Web etc. Le covoiturage est mentionné dans des documents de planification. Toutefois, il n'y a pas de stratégie globale de développement du covoiturage à l'échelle du Sud Alsace et du département du Haut-Rhin.

| | Mulhouse Alsace Agglomération | Saint-Louis Agglomération | PETR Pays Thur Doller | PETR Sundgau |
|----------------------------|--|--|---|---|
| Aire de covoiturage | <ul style="list-style-type: none"> 5 aires officielles. Dernière actualité : mise en service d'une aire de covoiturage à Riedisheim en 2018.  | <ul style="list-style-type: none"> 2 aires officielles. Dernière actualité : aménagement d'une aire de 41 places à Sierentz en 2015.  | <ul style="list-style-type: none"> 2 aires officielles. Dernière actualité : création d'une aire de 62 places à Burnhaupt-le-Haut en 2018.  | <ul style="list-style-type: none"> 21 aires officielles. Dernière actualité : création d'une aire à Werentzhouse en 2018.  |
| Site Web | <p>Echec de la plateforme de covoiturage agents m2A.</p>  <p>Information et communication site web.</p>  | <p>Lien vers covoiturage67-68.</p>  <p>Information et communication site web.</p>  | <p>Echec de la plateforme de covoiturage du Pays.</p>  <p>Information et communication site web.</p>  | <p>Lien vers covoiturage 67-68.</p>  <p>Information et communication site web.</p>  |
| Documents de planification | <p>SCoT ✓</p> <p>PCT ✓</p> <p>Étude ✓</p> <p>Proposition de maillage d'aires de covoiturage de l'AURM à l'échelle de m2A en 2015.</p> | <p>SCoT ✓</p> <p>PCT ✓</p> <p>Étude ✓</p> <p>Etude Transamo 2016 proposant des sites potentiels d'aires de covoiturage.</p> | <p>SCoT ✓</p> <p>PCT ✓</p> <p>Séminaire CEREMA février 2018 relevant l'absence d'aires dans la vallée de la Thur.</p> | <p>SCoT ✓</p> <p>PCT ✓</p> <p>Étude ✓</p> <p>Plan de Déplacements de Zone dans la CC d'Altkirch.</p> |
| Ambition / Réflexions | <p>320 places à créer dans le cadre du plan d'Actions de la Transition Énergétique.</p>  | <p>Pendler-Fonds Suisse pour cofinancer la création d'aires à condition de démontrer que moins de voitures arriveraient dans Bâle.</p>  | <p>Ambition de créer des aires lisibles dans les vallées de la Thur et de la Doller.</p>  | <p>Projet de Plan de Mobilités au sein du Quartier Plessier à Altkirch.</p> <p>Projet de mise en place d'un autostop organisé.</p>  |

De l'ambition dans le Sundgau et en Allemagne

Les initiatives menées par chacun des territoires sont plus ou moins nombreuses. Le PETR du Sundgau est le territoire le plus dynamique en matière de covoiturage. En regardant de l'autre côté des frontières, l'Allemagne se montre également ambitieuse.

➔ Des PETR et des CA motivés par le covoiturage

L'ensemble des PETR et des intercommunalités du Sud Alsace souhaitent développer des aires de covoiturage.

Les politiques de covoiturage restent souvent limitées à la mise en place de sites Internet, à la communication, à des objectifs de développement inscrits dans les SCoT et les PCT...

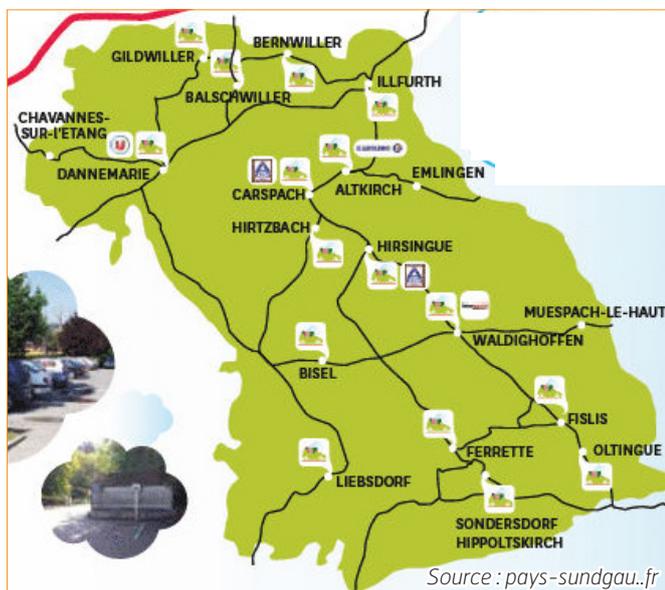
Aucun territoire ne dispose d'un schéma d'aires de covoiturage. Seul m2A a réfléchi à un maillage potentiel en 2015.

➔ Le Sundgau fait « feu de tout bois » en matière de mobilité

Le PETR du Sundgau a mis en place un maillage fin d'aires de covoiturage sur son territoire.

Il ambitionne de créer des parkings relais / aires de covoiturage aux abords des stations de la ligne autocar express Sundgau / Bâle projetée.

Il a pour objectif de poursuivre très fortement le développement des aires. Le PETR travaille également à l'implantation de services à proximité des aires de covoiturage. Un projet d'autostop organisé est aussi envisagé.



PETR du Sundgau : un maillage fin d'aires de covoiturage

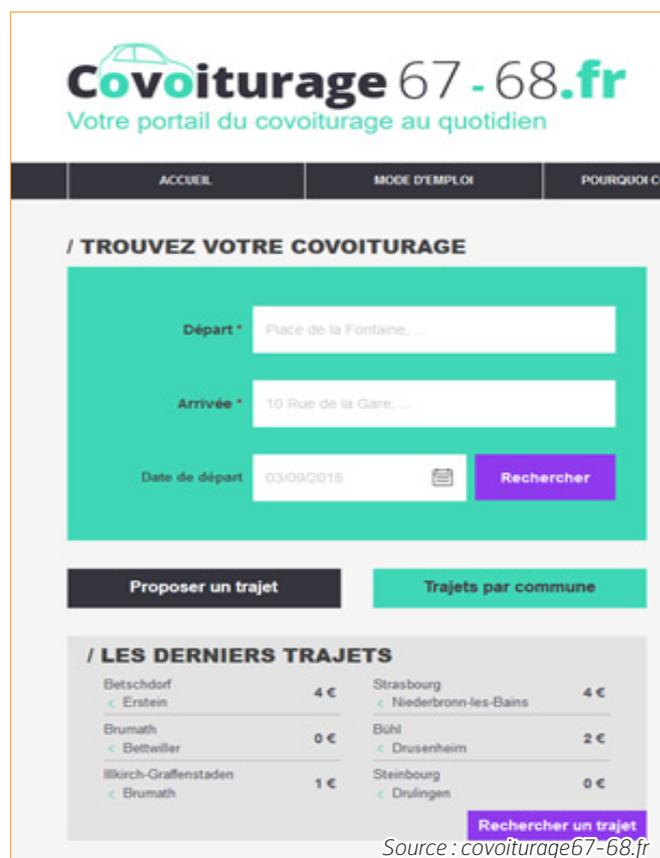
➔ L'échec des plateformes locales de covoiturage

Les plateformes locales web de covoiturage : agents m2A, PETR Pays Thur Doller... ont toutes connu des échecs en raison du faible nombre d'inscrits. C'est BlaBlaCar qui a pris le leadership à l'échelle nationale pour le covoiturage longue distance. A l'échelle locale, la plupart des intercommunalités ont abandonné leur plateforme au profit du site covoiturage 67-68.

➔ Covoiturage 67-68

Le site «Covoiturage67-68» est administré par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il s'agit d'une plateforme de mise en relation. Il communique autour des actualités liées à la pratique du covoiturage sur le territoire.

Il recense l'intégralité des aires de covoiturage existantes des deux départements.



Le site web «Covoiturage 67-68» permet de rapprocher les covoitureurs potentiels.

En Allemagne et en Suisse, on trouve des aires à proximité des échangeurs autoroutiers

En Allemagne, entre Fribourg et Bâle, les aires de covoiturage se localisent à proximité des échangeurs de l'A 5. Elles comptent en moyenne entre 20 et 40 places. Elles sont très utilisées. Une aire est en projet à Bad-Krozingen.

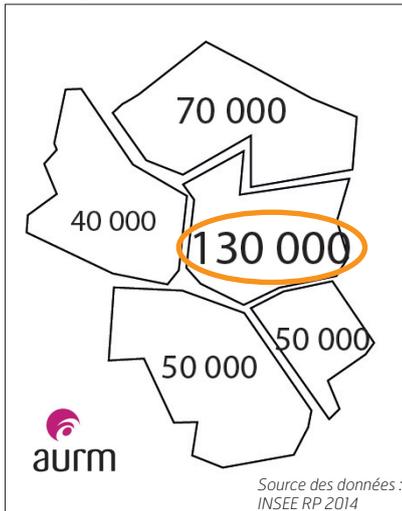
En Suisse, dans le Canton d'Argovie, des aires de covoiturage ont été aménagées au droit de certains échangeurs autoroutiers comme à Rheinfelden.

Des flux propices au développement du covoiturage

Les déplacements domicile-travail sont polarisés par les agglomérations de Mulhouse et de Bâle. Ils empruntent principalement les autoroutes et les voies express. Des déplacements domicile-travail massifs crédibilisent l'aménagement d'aires de covoiturage à l'échelle du Sud-Alsace.

➔ m2A : le principal pôle générateur de flux

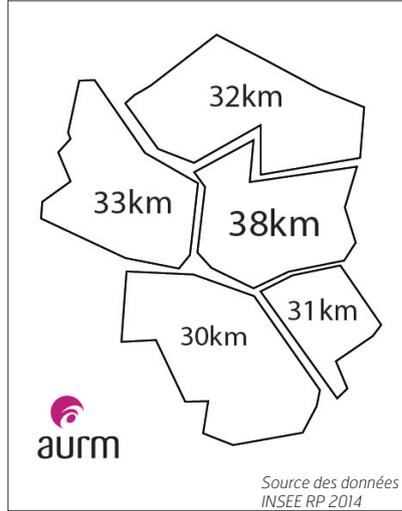
Le nb. de déplacements domicile-travail générés par les territoires



m2A génère trois fois plus de flux que les autres territoires.

➔ Des déplacements supérieurs à 30 km

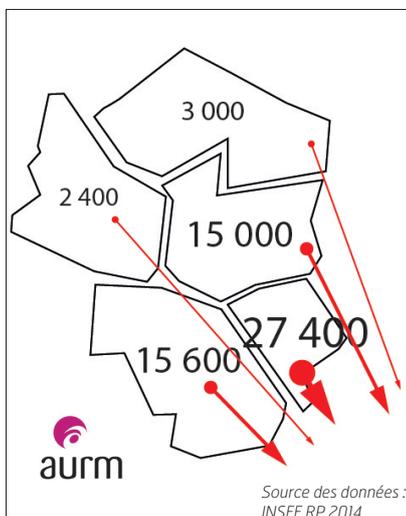
Le kilométrage moyen des déplacements domicile-travail



Dans le Sud Alsace, les personnes réalisent plus de 30 km en moyenne.

➔ Des déplacements massifs vers la Suisse

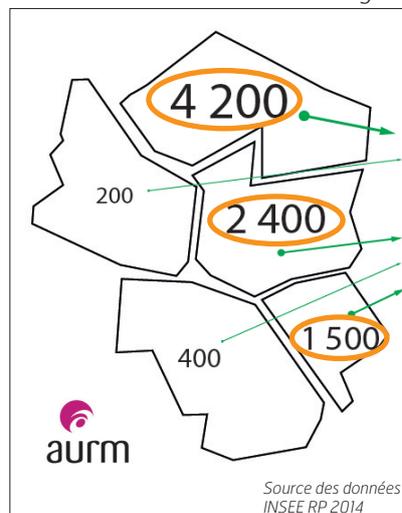
Le nb. de déplacements domicile-travail à destination de la Suisse



La Suisse polarise plus de 20% des flux du Sud Alsace.

➔ Des déplacements tenus vers l'Allemagne

Le nb. de déplacements domicile-travail à destination de l'Allemagne

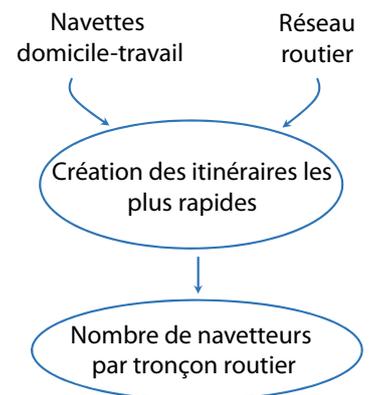


Ce sont les territoires jouxtant l'Allemagne qui génèrent les flux les plus importants outre-Rhin.

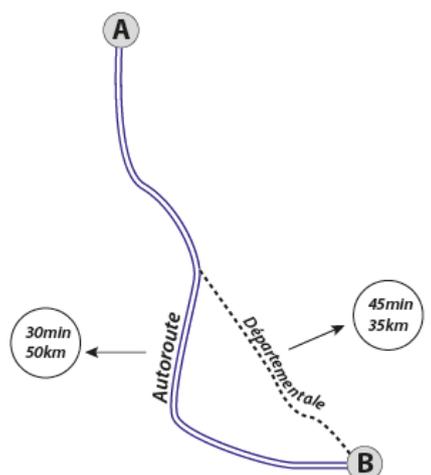
Méthode : la modélisation des flux

La mission a analysé les navettes domicile-travail (INSEE - 2014). Elle a uniquement pris en compte les déplacements présentant une longueur supérieure à 10 km et effectués en voiture. Cette longueur exclut de fait les déplacements intra-urbains et les cabotages.

Les déplacements domicile-travail ont été superposés au réseau routier. Chaque déplacement a généré un itinéraire optimum du lieu d'habitation au lieu de travail. Ainsi, le nombre de déplacements peut être connu pour chaque tronçon routier.



Les déplacements passent par les routes les plus rapides.



Les déplacements domicile-travail dans le Sud Alsace

Déplacements dans le Sud Alsace
(flux automobile > 10 km)

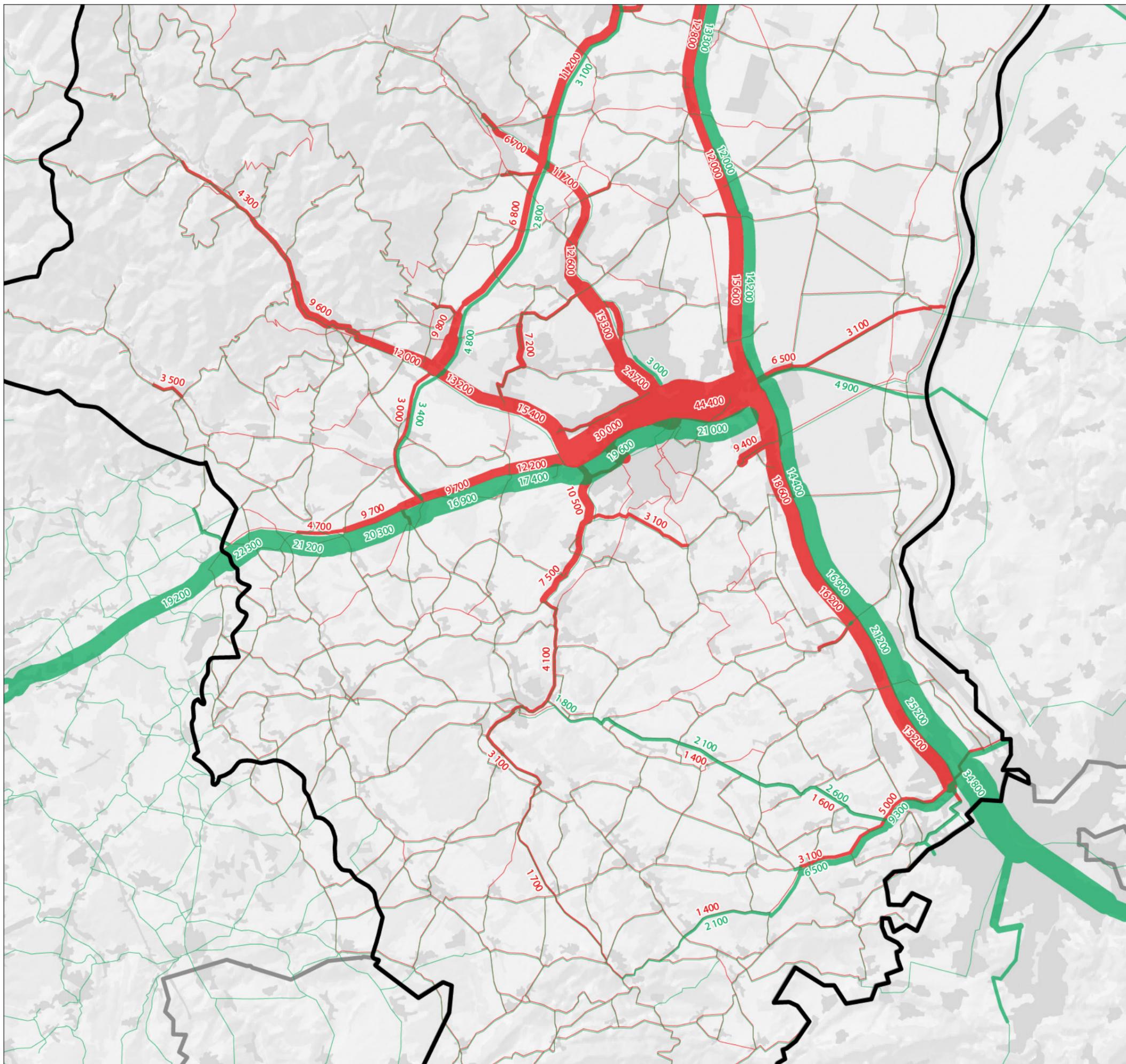
- █ Déplacements internes au Haut-Rhin
- █ Déplacements entrants, sortants, ou traversants le Haut-Rhin

Flux de déplacements



Sources : IGN BD Topo 2016, INSEE 2014, Google 2018
Réalisation : AURM, LN, juin 2018

Les autoroutes et les voies express permettent des déplacements rapides. Les navettes domicile-travail sont polarisées par ces infrastructures. C'est autour de ces voies que le potentiel de développement des aires de covoiturage est le plus important.



POINT
MÉTHODE

Objectifs, déroulement, limites

L'AURM a effectué une campagne d'enquêtes en face à face courant juin 2018 dans sept aires de covoiturage. Des observations ont également été réalisées.

Objectifs de l'enquête

L'enquête a eu pour objectifs :

- d'identifier les usages des aires,
- de connaître le profil et les habitudes des covoitureurs,
- de retracer les déplacements,
- d'appréhender les besoins des utilisateurs,
- d'alimenter la proposition de maillage des aires de covoiturage.

Déroulement

Une quinzaine de sessions d'enquêtes ont été réalisées au cours du mois de juin 2018. Elles ont eu lieu en fin d'après-midi, afin d'interroger le maximum de covoitureurs lors de leur trajet retour.

- Les **enquêtes** ont été réalisées en face à face. Elles duraient en moyenne de trois à cinq minutes.
- Des **observations** ont également été réalisées. Elles avaient pour objectif de comptabiliser le nombre de personnes fréquentant l'aire ainsi que leurs activités.



Plus de cent questionnaires réalisés.

105 enquêtes

397 personnes observées

Nombre d'enquêtes en face à face par aire

| Aire | Commune | Nb enquêtes |
|-------------------------|-------------------|-------------|
| Aire du Cimetière | Altkirch | 2 |
| Aire du Nouveau Monde | Bollwiller | 27 |
| Aire du Pont d'Aspach | Burnhaupt-le-Haut | 26 |
| Aire de la Gare | Habsheim | 19 |
| Aire de l'Ancienne Gare | Hirtzbach | 2 |
| Plateforme douanière | Ottmarsheim | 5 |
| Aire échangeur A 35 | Sierentz | 24 |
| Total | | 105 |

105 enquêtes en face à face ont été effectuées dans 7 aires officielles et spontanées du Sud Alsace.

Nombre de personnes observées fréquentant l'aire

| Aire | Commune | Nb personnes observées |
|-------------------------|-------------------|------------------------|
| Aire du Cimetière | Altkirch | 19 |
| Aire du Nouveau Monde | Bollwiller | 78 |
| Aire du Pont d'Aspach | Burnhaupt-le-Haut | 126 |
| Aire de la Gare | Habsheim | 72 |
| Aire de l'Ancienne Gare | Hirtzbach | 21 |
| Plateforme douanière | Ottmarsheim | 9 |
| Aire échangeur A 35 | Sierentz | 72 |
| Total | | 397 |

397 personnes ont été observées sur les 7 aires de covoiturage enquêtées.

Les limites

L'enquête est qualitative. Elle présente les limites suivantes:

- 7 aires ont été enquêtées alors que le Sud Alsace en compte 32.
- Les aires spontanées et les petites aires du PETR Sundgau ont été difficiles à enquêter. En effet, les flux y sont moins nombreux, tout comme la part de covoitureurs.

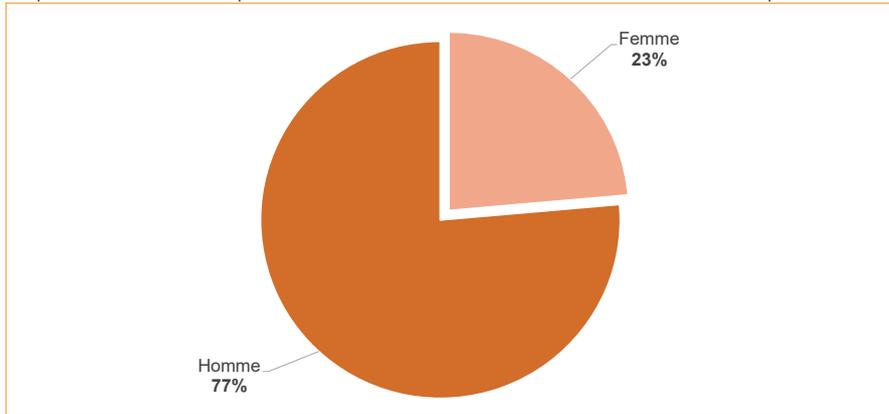
Le public à interroger est peu évident à capter. Toutefois, l'AURM n'a essayé que très peu de refus de réponse.

Des aires de covoiturage multi-usages

La fréquentation et les motifs d'utilisation autres que le covoiturage des aires dépendent de leur positionnement géographique: proximité autoroute, gare, commerces / restaurants etc.

➔ Des aires principalement utilisées par les hommes

Répartition de la fréquentation hommes / femmes dans les aires enquêtées (en %)



Plus de trois quarts des utilisateurs des aires sont des hommes.



Bollwiller : l'aire de covoiturage officielle du Nouveau Monde, accueille parfois un stand de vente de légumes durant l'été.

➔ 70 % de covoitureurs dans les aires

Répartition covoitureurs / non covoitureurs (en %)

| Aire | Nb. personnes observées | Part des personnes covoiturant | Part des personnes ne covoiturant pas |
|------------------------|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| Bollwiller | 72 | 70% | 30% |
| Burnhaupt-le-Haut | 78 | 80% | 20% |
| Habsheim | 126 | 70% | 30% |
| Sierentz | 72 | 90% | 10% |
| Autres aires enquêtées | 49 | 30% | 70% |
| Total | 397 | 70% | 30% |

Plus les aires sont proches des autoroutes et / ou éloignées des habitations, plus la part de covoitureurs est élevée.



Masevaux : le parking Route Joffre, aire de covoiturage potentielle, dispose de bennes de tri.

La répartition par activité des personnes ne covoiturant pas (en %)

| Aire | Achats / Loisirs | Déchetterie | RDV | Manœuvre | TER | Autres |
|------------------------|------------------|-------------|------------|------------|------------|------------|
| Bollwiller | 40% | 0% | 20% | 0% | 0% | 40% |
| Burnhaupt-le-Haut | 40% | 0% | 40% | 10% | 0% | 10% |
| Habsheim | 0% | 0% | 0% | 0% | 100% | 0% |
| Sierentz | 0% | 0% | 10% | 90% | 0% | 0% |
| Autres aires enquêtées | 20% | 50% | 10% | 10% | 0% | 10% |
| Total | 20% | 10% | 15% | 25% | 20% | 10% |

Des activités variées : manoeuvre, achats de légumes, stationnement TER...



Burnhaupt-le-Haut : des clients du restaurant stationnent sur l'aire de covoiturage officielle.

Chaque aire de covoiturage a son fonctionnement propre. La situation géographique des aires et les services limitrophes peuvent l'expliquer. Par exemple, l'aire de Habsheim sert également de parking de rabattement pour la gare TER.

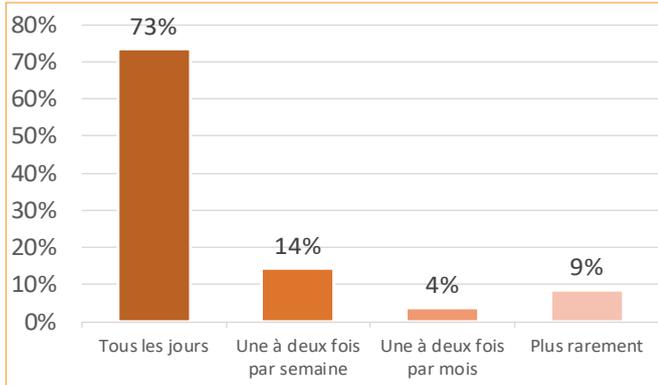


Une pratique régulière entre collègues

Le covoitureur-type du Sud Alsace covoiture tous les jours, pour le travail et avec les mêmes collègues. Il est à la fois conducteur et passager. Chaque voiture transporte en moyenne 2,5 personnes.

➡ Un covoiturage quotidien pour se rendre au travail, entre collègues

Vous covoiturez...



Plus de 70% des personnes enquêtées covoiturent tous les jours, 14 % au moins une fois par semaine.

Aujourd'hui, vous vous déplacez pour...

| Motif de déplacement | Part des répondants |
|----------------------|---------------------|
| Travail | 91% |
| Études | 2% |
| Loisirs | 7% |

Plus de 90% des personnes enquêtées covoiturent pour aller au travail.

La quasi totalité des covoitureurs s'organise avec des collègues de travail. Les autres covoiturent avec leur entourage.

Dans le cadre d'un déplacement de courte distance, les personnes covoiturent avec des personnes connues. L'usage d'Internet pour trouver un covoitureur n'est pas fréquent sur le territoire.

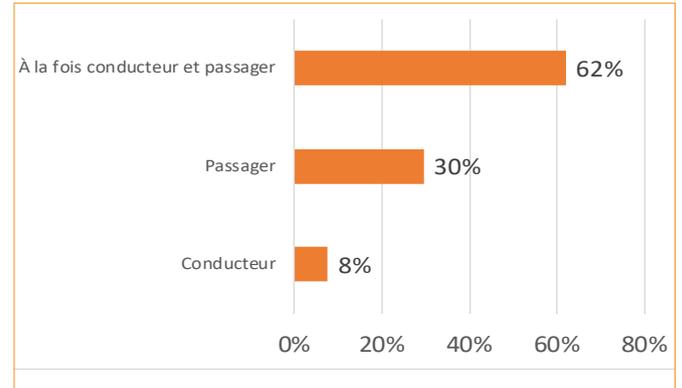
D'après les observations, certaines aires, comme Bollwiller et Burnhaupt-le-Haut, sont des lieux de covoiturage idéaux pour les collègues utilisant un même véhicule d'entreprise afin de se rendre sur un chantier.



Connecter les covoitureurs ne se connaissant pas, un vrai enjeu pour développer la pratique.

➡ Une alternance conducteur / passager

Habituellement, vous êtes plutôt...

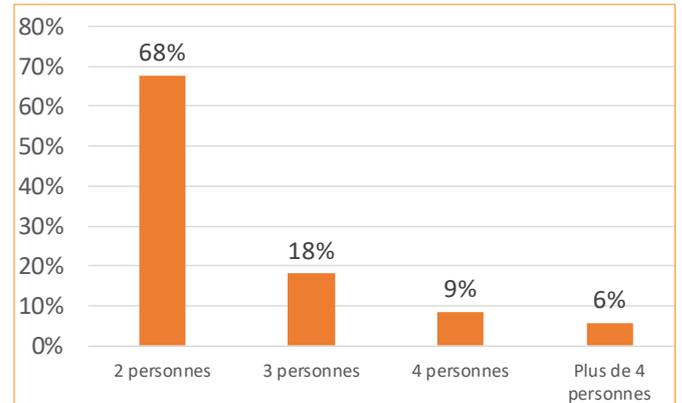


62 % des personnes interrogées sont à la fois conducteur et passager : mise en place d'un roulement.

Un covoitureur précise : « On fait un roulement, c'est une semaine mon collègue qui conduit et une semaine moi. ».

➡ Un covoiturage surtout à deux

Aujourd'hui vous étiez dans le véhicule...



68 % des personnes interrogées covoiturent à deux, environ un tiers à 3 et plus..

2,5 personnes

en moyenne par voiture

Pas de grands détours

En connaissant la commune d'habitation et la commune de travail, une estimation des distances et des temps de parcours a pu être réalisée. Elle a permis de mesurer le détour potentiel qu'accepte de faire un conducteur pour récupérer son ou ses passagers et inversement.

Méthode

Trajet covoiturage



Trajet théorique



- L'**entrée distance** compare la longueur en km du trajet covoiturage avec le trajet théorique sans passer par l'aire.
- L'**entrée temps** compare le temps en minutes du trajet covoiturage avec le trajet théorique sans passer par l'aire. Un temps supplémentaire de **5 minutes** pour le stationnement, l'attente du covoitreur a été ajoutée au temps de parcours.

➔ Un détour de seulement 2,6 km

Entrée distance : longueur des trajets (en km)

| Aire | Domicile => Aire | Aire => Travail | Total trajet covoiturage | Total trajet théorique | Différence trajet covoiturage / trajet théorique (%) |
|---|------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|--|
| Aire du Nouveau-Monde - Bollwiller | 7,9 km | 31,8 km | 39,7 km | 35,5 km | 12% |
| Aire du Pont d'Aspach - Burnhaupt-le-Haut | 11,8 km | 38,6 km | 50,4 km | 47,4 km | 6% |
| Aire d'Habsheim | 7,2 km | 24,3 km | 31,5 km | 29,2 km | 8% |
| Aire de Sierentz | 10,1 km | 26,7 km | 36,8 km | 36,2 km | 2% |
| Moyenne | 9,3 km | 30,4 km | 39,7 km | 37,1 km | 7% |

Covoiturer rallonge le parcours de seulement 2,6 km, soit 7% de distance en plus par rapport au trajet théorique.

➔ Un déplacement rallongé d'à peine 6 min

Entrée temps : durée des trajets (en min)

| Aire | Domicile => Aire | Aire => Travail | Total trajet covoiturage | Total trajet théorique | Différence trajet covoiturage / trajet théorique (%) AVEC ARRÊT | Différence temps covoiturage / temps théorique (%) SANS ARRÊT |
|---|------------------|-----------------|--------------------------|------------------------|---|---|
| Aire du Nouveau-Monde - Bollwiller | 9,4 min | 26,1 min | 40,5 min | 32,9 min | 23% | 8% |
| Aire du Pont d'Aspach - Burnhaupt-le-Haut | 13,4 min | 29,3 min | 47,7 min | 40,9 min | 17% | 4% |
| Aire d'Habsheim | 9,2 min | 21,9 min | 36,1 min | 30,4 min | 19% | 2% |
| Aire de Sierentz | 10,1 min | 24,2 min | 39,3 min | 34 min | 16% | 1% |
| Moyenne | 10,5 min | 25,4 min | 40,9 min | 34,6 min | 18% | 4% |

Covoiturer allonge la durée du parcours de seulement 6 min, soit 18% de temps en plus par rapport au trajet théorique. En enlevant les 5 min de stationnement, le temps de parcours supplémentaire devient négligeable.

➔ Un covoiturage en amont et peu de détours

23% de la longueur du trajet s'effectue en amont de l'aire, 77% en aval. L'enquête montre que les covoituteurs utilisent les aires qui se trouvent le plus en amont de leur trajet.

Par ailleurs, les covoituteurs n'acceptent pas de faire de grands détours. **C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place un maillage fin d'aires de covoiturage.**



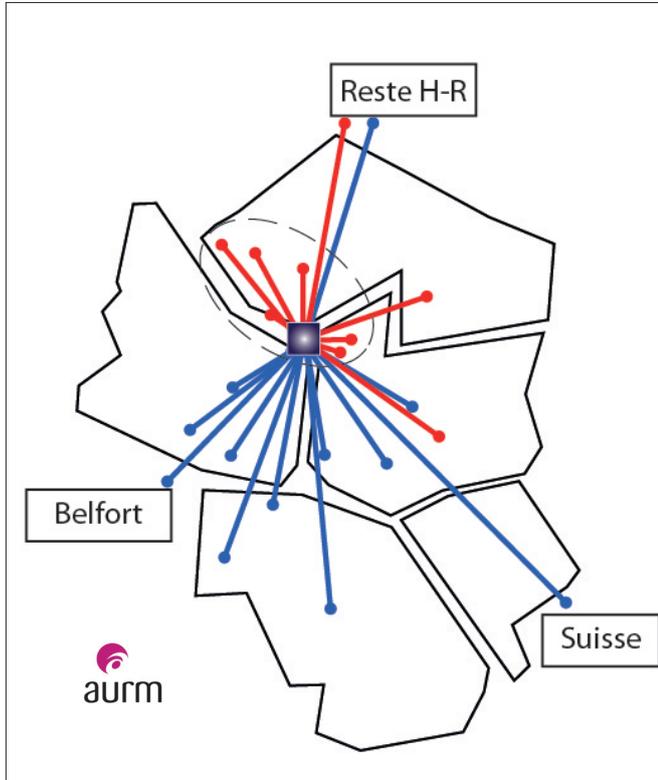
Des aires aux fonctionnements très différents

— Parcours amont (Domicile - Aire)

— Parcours aval (Aire- Lieu de Travail)

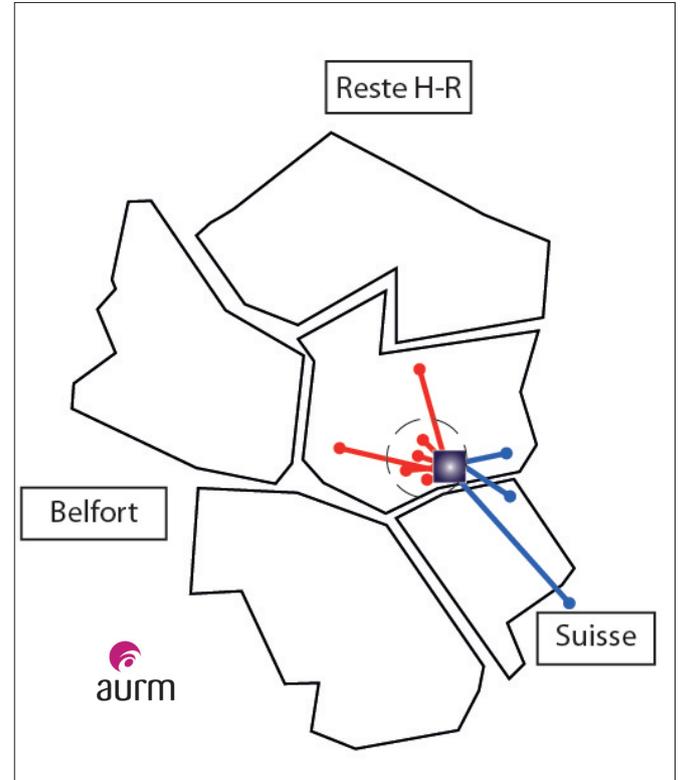
() Aire de chalandise

Aire du Nouveau Monde - Bollwiller



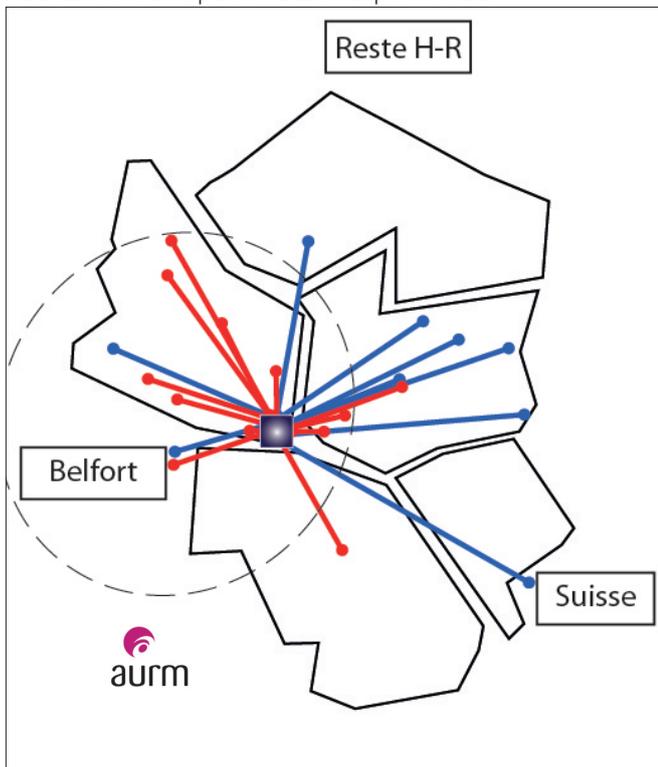
Une aire polarisatrice, ouverte vers l'ensemble des territoires voisins.

Aire d'Habsheim



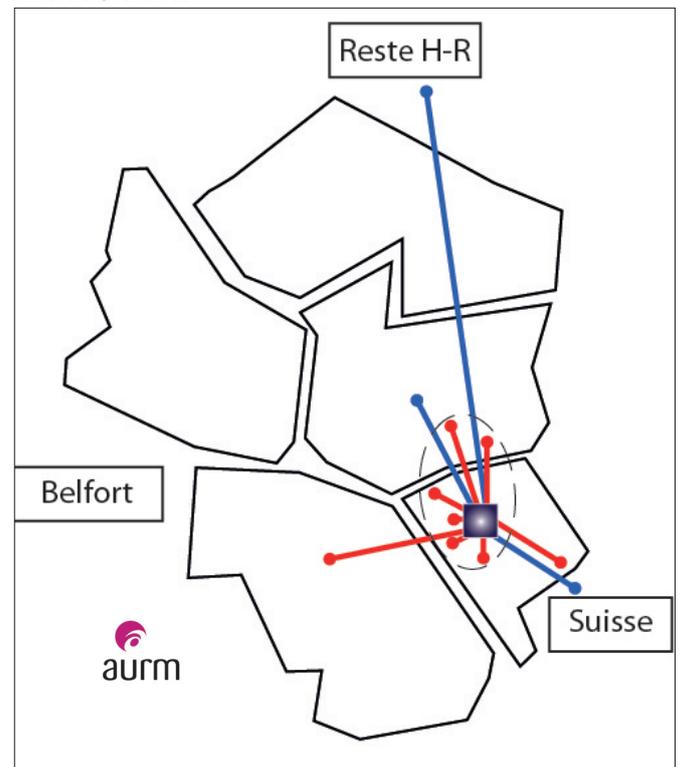
Une aire de chalandise restreinte, à l'échelle de l'agglomération mulhousienne.

Aire du Pont d'Aspach - Burnhaupt-le-Haut



Une porte d'entrée du Sud Alsace connectant un vaste territoire.

Aire de Sierentz



Une aire de chalandise de proximité, polarisant les flux vers Bâle.

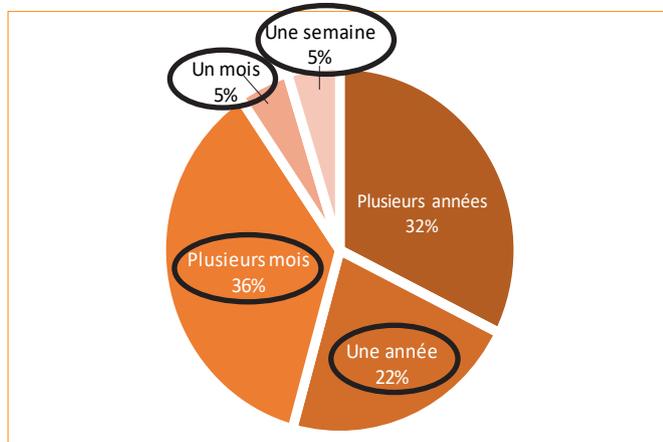


Des covoitureurs experts

L'enquête a mis en avant l'essor récent de la pratique du covoiturage. La visibilité des aires est un des facteurs premiers de leurs usages d'où la pertinence d'une densification du maillage.

➔ Une pratique pragmatique

Depuis quand utilisez-vous cette aire de covoiturage ?



Une pratique récente.

Les deux-tiers des covoitureurs interrogés utilisent les aires de covoiturage depuis seulement un an ou moins.

Si cela peut parfois s'expliquer par la création récente des aires, cela témoigne surtout d'une pratique en plein développement.

Comment avez-vous connu cette aire de covoiturage ?

| Prise de connaissance de l'aire | Nombre de réponses (plusieurs réponses possibles) |
|---------------------------------|--|
| Vous l'avez vue | 65 |
| Par le bouche à oreille | 29 |
| Par un collègue | 28 |
| Par internet | 1 |
| Par la presse | 1 |

Une minorité de personnes a connu l'aire avec Internet.

Les usagers des aires de covoiturage utilisent l'aire parce qu'elle est située sur leur itinéraire domicile - travail, ou parce qu'ils en ont entendu parler dans leur entourage privé ou professionnel :

- « J'ai vu le panneau aire de covoiturage ».
- « Je passais très souvent à côté ».
- « Un collègue m'en a parlé ».

14% des usagers
utilisent plusieurs aires

➔ Un tiers des personnes interrogées ont proposé des emplacements pour créer de nouvelles aires

Quel emplacement idéal pour aménager une aire ?

| Commune | Site | Nb. de citations |
|--------------|----------------------------------|------------------|
| Bartenheim | Echangeur A35 - D66 | 10 |
| Rixheim | Parking Mc Donald's | 8 |
| Illzach | Parking Carrefour - Ile Napoléon | 8 |
| Saint-Louis | Echangeur A35 - D105 | 5 |
| Cernay | Parking Leclerc | 3 |
| Ungersheim | Echangeur D430 - D44 | 2 |
| Niederentzen | Echangeur A35 - D18b | 2 |

L'axe Mulhouse - Bâle concentre les propositions.



Cernay : le parking de l'hypermarché Leclerc apprécié des covoitureurs.



Rixheim : le parking du McDonald's situé au niveau de l'échangeur avec l'A35 est souvent mentionné comme emplacement stratégique.

Les aires récentes et bien aménagées appréciées

Les aires récemment créées sont appréciées des covoitureurs. Elles possèdent des aménagements fonctionnels, propres et sécurisés.

➔ Nombre d'atouts et d'inconvénients par aire :

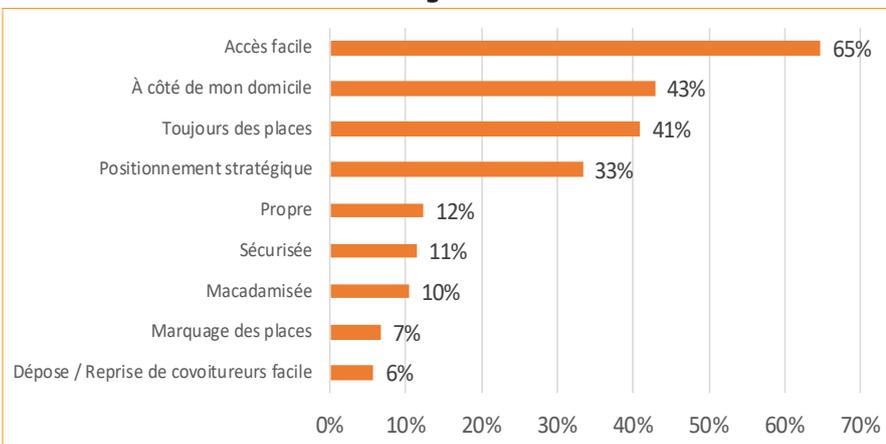
| Aire | Nombre d'atouts | Nombre d'inconvénients |
|----------------------------------|-----------------|------------------------|
| Aire du Nouveau-Monde Bollwiller | 61 | 59 |
| Aire de Burnhaupt-le-Haut | 66 | 9 |
| Aire de Habsheim | 34 | 46 |
| Aire de Sierentz | 58 | 13 |

Les aires récemment aménagées de Burnhaupt-le-Haut et de Sierentz n'ont que très peu d'inconvénients.



Riedisheim : une aire disposant d'un éclairage.

➔ Les atouts des aires de covoiturage :



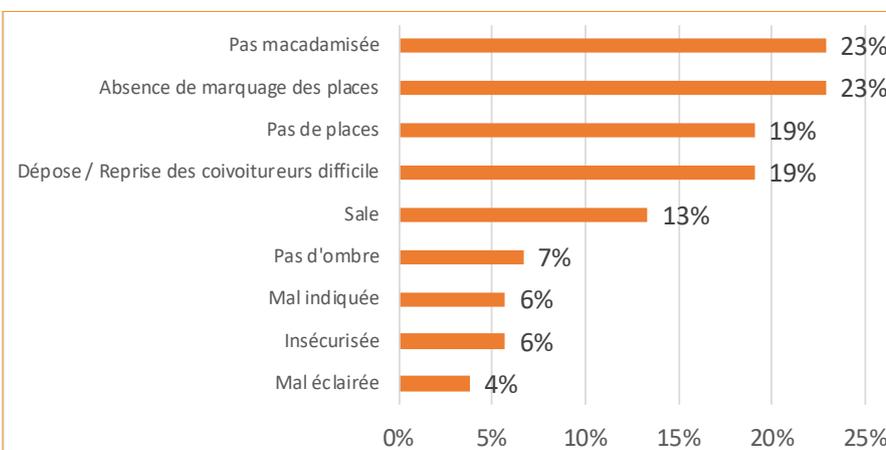
La facilité de l'accès, la proximité avec le domicile, la certitude d'avoir des places et le positionnement de l'aire sont les principaux atouts cités.

Des covoitureurs utilisant par exemple l'aire de Sierentz indiquent : « L'atout premier de cette aire, c'est la proximité avec l'autoroute ! ».



Sierentz : une aire bien indiquée.

➔ Les inconvénients des aires de covoiturage :



L'absence de revêtement de sol, de marquage des places sont les principaux inconvénients mentionnés.

Une personne utilisant l'aire du Nouveau Monde : « L'entrée est un véritable goulot d'étranglement, il faut toujours faire des manoeuvres pas possibles ! »



Habsheim : un enrobé abîmé.

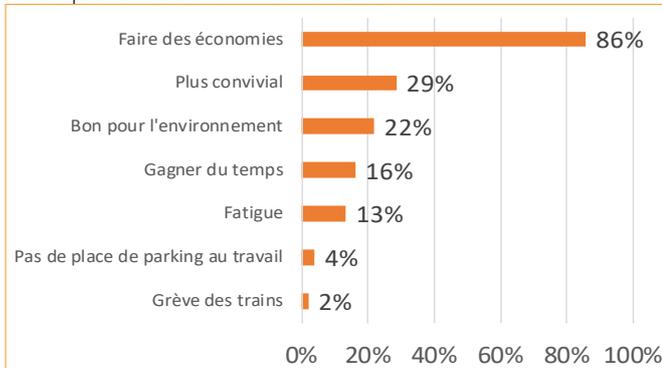


Faire des économies, mais pas seulement

La pratique du covoiturage s'explique en grande partie pour son intérêt économique. Les entreprises sensibilisent très peu au covoiturage bien que certaines initiatives existent. Seule la multiplication des actions en faveur du covoiturage lui permettrait de connaître un essor significatif.

Les raisons de la pratique du covoiturage

Pour quelles raisons covoiturez-vous ?



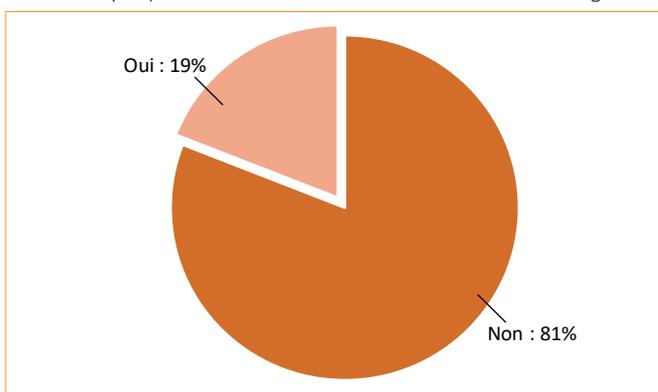
Faire des économies est la principale raison avancée par les covoitureurs.

L'enquête a néanmoins démontré, que la pratique est loin de se résumer au simple motif économique. La **convivialité**, l'**impact positif sur l'environnement**, le **gain de temps** et l'**effet limitatif de la fatigue** sont aussi mentionnés :

- « C'est plus sympa pour nous et pour l'environnement! ».
- « Je gagne 30 minutes grâce au covoiturage ».
- « Une fois sur deux je peux me reposer quand c'est mon collègue qui conduit ».

Des employeurs peu impliqués

Votre employeur vous a-t-il sensibilisé au covoiturage ?



Moins de 20 % des personnes ont été sensibilisées à la pratique par leur employeur.

« Mon employeur ne s'y intéresse pas » - cité 11 fois

Certaines initiatives existent toutefois :

« Sur le site de mon entreprise, on peut proposer des trajets pour covoiturer ».

Les leviers pour développer la pratique

Qu'est-ce qui encouragerait davantage la pratique du covoiturage ?

| Critère d'encouragement | Part des répondants |
|-------------------------------|---------------------|
| Plus d'aires | 46% |
| Plus de places sur les aires | 31% |
| Plus de communication | 28% |
| Hausse du prix des carburants | 18% |
| Incitations fiscales | 11% |
| Incitations de mon employeur | 13% |
| Autres | 16% |

D'avantage d'aires, plus de places, une communication énergique... permettraient de développer la pratique selon les personnes interrogées.

Les covoitureurs attendent plus d'aires, de plus grandes capacités, sécurisées et entretenues :

- « Créer des aires, ce n'est pas forcément très cher... maintenant on souhaiterait être sûr d'avoir des places et savoir que notre voiture est en sécurité. Il faut des aires plus engageantes ! ».
- « Il faudrait des aires dignes de ce nom : propres, sécurisées... ».

Ils sont cependant réalistes et savent que les aménagements ne font pas tout : **«Covoiturer, c'est une démarche ! Il faut être convaincu».**

Les spécificités du covoiturage réalisé en véhicule professionnel

Avec près d'un quart des interrogés y ayant recours, le covoiturage réalisé en véhicule professionnel est une pratique bien installée sur le territoire.

Elle s'explique par la **variabilité de leur lieu de travail**, les chantiers pouvant être localisés un peu partout dans le Haut-Rhin et le Territoire de Belfort.

Ceci se traduit dans la pratique par des distances parcourues plus longues d'**en moyenne 3,5 km**.

Covoiturer leur permet d'éviter de rallonger encore davantage les trajets. Effectivement, le conducteur de la camionnette est prédéfini (peu de roulements) et est chargé de récupérer le véhicule à l'entreprise puis d'aller chercher ses collègues sur une aire de covoiturage afin de partir ensemble sur le chantier. Cela évite aux collègues d'aller jusqu'à l'entreprise.

Cette pratique a surtout été relevée à l'aire du Nouveau Monde de Bollwiller.

3. Principes d'aménagement - A l'échelle du schéma



Le diagnostic montre la faiblesse du maillage d'aires officielles de covoiturage. Pourtant le potentiel et les pratiques de covoiturage sont bel et bien présents dans le Sud Alsace. Les collectivités territoriales affichent une ambition de développement des aires de covoiturage. Il existe donc un enjeu fort pour proposer un schéma des aires de covoiturage croisant les pratiques actuelles et le potentiel analysé.

Les objectifs ont guidé l'élaboration des propositions de maillage des aires de covoiturage. Pour donner plus de sens à la démarche, un retour d'expérience a été présenté pour chaque objectif.

➔ Proposer un maillage fin d'aires de covoiturage

La multiplicité des aires de covoiturage favorise le développement de la pratique.

Plus l'automobiliste rencontre des aires de covoiturage au cours de ses trajets quotidiens, plus il est incité à utiliser une aire.

Retour d'expérience

Bas-Rhin : le schéma directeur propose un maillage fin d'aires de covoiturage.



Source : site covoiturage 67-68

Le schéma a visé à accompagner l'essor de la pratique de covoiturage. Il s'est appuyé sur un maillage fin d'aires de covoiturage à l'échelle du département. A terme, plus de 1000 places supplémentaires de covoiturage devraient être créées dans tout le Bas-Rhin.

➔ Favoriser l'intermodalité et la mutualisation des usages

Une aire de covoiturage peut se situer à proximité d'un arrêt de bus ou d'une station tramway. Elle peut donc faire également office de parking relais.

Retour d'expérience

Finistère : le site Pouillot à Châteaulin à la fois aire de covoiturage et P + R.



Source : StreetView

L'aire de covoiturage du Pouillot, à Châteaulin dans le Finistère propose 76 places. Elle est située à la croisée de deux routes nationales. Elle est desservie par 4 lignes du réseau autocar du département. Elle joue donc un rôle d'aire de covoiturage et un rôle de parking relais.

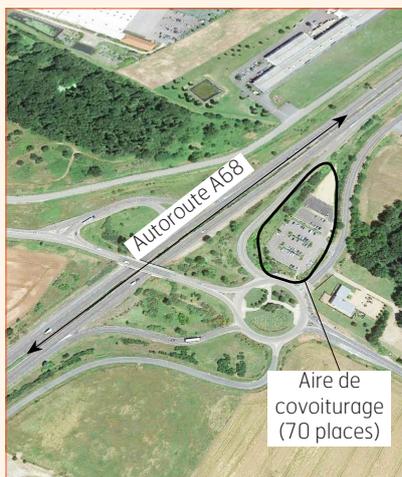
➔ Implanter les aires sur des sites stratégiques et bien visibles

Une aire de covoiturage peut se situer dans un secteur déjà pratiqué. Elle peut aussi se situer à proximité immédiate d'un échangeur routier/autoroutier. L'aire doit permettre aux covoitureurs de facilement manœuvrer dans le sens aller comme retour.

L'aire doit pouvoir être repérée facilement depuis la route. Elle doit également être référencée sur le site Internet de l'agglomération ou du département.

Retour d'expérience

Tarn : l'aire de Saint-Sulpice aménagée au droit d'un échangeur autoroutier.



Source : GoogleEarth

Le Conseil Départemental du Tarn a aménagé des aires de covoiturage le long des bretelles d'accès de l'autoroute A68 Toulouse-Albi. L'aire de Saint-Sulpice se situe dans un délaissé de voirie de l'échangeur de l'A 68. Elle est directement connectée à l'autoroute. Elle compte environ 70 places. Le département a financé les 180000€ de travaux. La communauté de communes de Tarn-Agout assure l'entretien : espaces verts, propreté, éclairage.

3. Principes d'aménagement - A l'échelle du schéma



⊖ Capitaliser les aménagements existant

Les moyens financiers des collectivités locales sont de plus en plus limités. Les acteurs publics cherchent à réduire l'étalement urbain. Dans ce contexte, il est indispensable d'utiliser les parkings existant pour créer des aires de covoiturage. Il peut s'agir de parkings privés de la grande distribution. Dans ce cas la collectivité responsable contractualise avec le propriétaire privé du terrain.

Il peut également s'agir de parkings publics de salles des fêtes, de piscines, de grands équipements publics... Ils sont souvent peu utilisés la semaine. Ils ne présentent donc pas de conflit d'usage.

Retour d'expérience

Sierentz : des places réservées aux covoitureurs sur un parking de supermarché.



La Communauté de Communes du Pays de Sierentz a pris contact avec le supermarché Lidl. Le magasin se situe au sud de Sierentz, le long de la RD 201. Son parking est particulièrement bien situé pour les habitants se rendant dans le secteur Saint-Louis / Bâle. Il est de plus très facilement repérable depuis la route. La communauté de communes a signé une convention avec l'enseigne. Depuis 2012, six places à proximité de l'entrée du parking sont réservées aux covoitureurs.

⊖ Disposer d'une signalétique cohérente et lisible

Les panneaux directionnels et de position «aires de covoiturage» doivent être identiques pour toutes les aires. C'est un élément important non seulement pour le repérage des aires mais aussi pour la communication. Il est nécessaire de créer une «signature visuelle» pour les aires de covoiturage.

Retour d'expérience

Bas-Rhin : la signalisation des aires avec les panneaux préconisés par le CEREMA.



Les aires de covoiturage ne font pas encore l'objet d'une signalétique réglementaire. Les panneaux installés sur l'ensemble des aires du schéma directeur covoiturage du Bas-Rhin reprennent les préconisations de l'ouvrage du CEREMA : « *Le covoiturage: des pistes pour favoriser son développement* » - juin 2013.

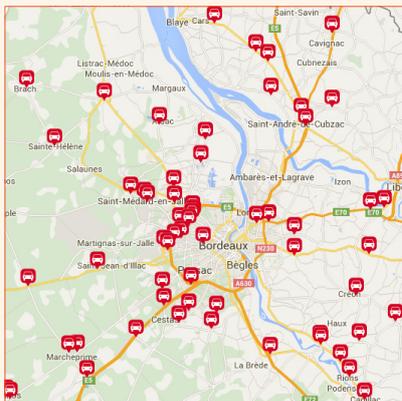
⊖ Programmer l'aménagement des aires de covoiturage dans le temps

En raison de contraintes budgétaires, l'ensemble des aires d'un schéma de covoiturage ne peut pas être réalisé simultanément. Quand le parking est en place, l'aménagement de l'aire se limite à l'installation d'une signalétique. L'aire peut être créée rapidement. Pour les aires nécessitant la création d'un parking, il convient a minima de prévoir des réserves foncières pour créer les aires ou les étendre en cas de besoin.

C'est pourquoi, le schéma des aires de covoiturage doit être repris aussi bien dans son principe que dans son maillage dans les documents de planification : SCOT, PDU et PLU.

Retour d'expérience

Bordeaux : l'inscription d'un maillage fin d'aires de covoiturage dans le SCOT.



Source : <http://transgironde.gironde.fr>

L'objectif du SCOT de la région bordelaise est de développer le covoiturage par une offre de stationnement mutualisée. Les aires peuvent être associées à des parcs-relais ou encore à des parkings de centres commerciaux. Il est également souhaitable de les implanter à proximité des voies rapides autoroutières, au droit des échangeurs, ou à proximité des voies structurantes départementales.



De la signalétique, des places et des services...

Pour qu'une aire de covoiturage soit visible, il est nécessaire de déployer une signalétique fixe adaptée. Une aire de covoiturage peut prendre plusieurs formes sur un parking existant ou à créer. Sur un parking existant, un simple marquage au sol peut suffire à donner de la visibilité. La présence d'autres services peut inciter à la pratique du covoiturage.

 La liste des aménagements est non exhaustive. Les montants indiqués ne comprennent pas les coûts de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage et d'entretien => ordre de grandeurs de prix HT à manier avec précaution.

Signalétique fixe

Pour donner de la visibilité à une aire de covoiturage, l'installation d'une signalétique fixe réglementaire à l'entrée de l'aire, visible depuis la route, est essentielle.

Aire de Vergeroux (Charente-Maritime)



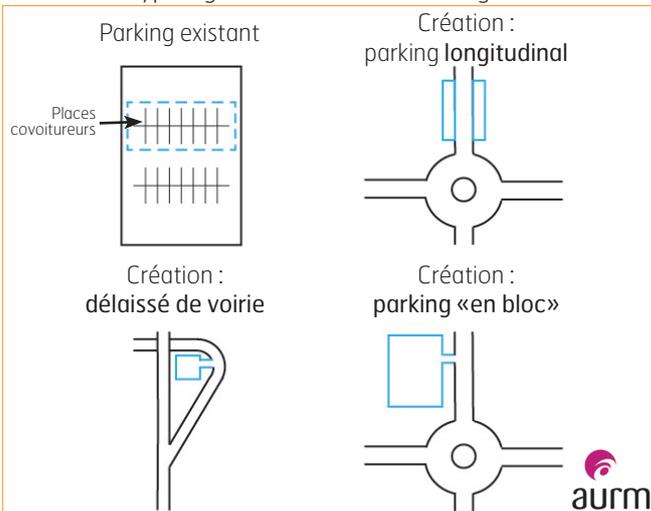
1 panneau : **100 €**

Source : lhebdo17.fr

Stationnement

L'aménagement d'une aire de covoiturage sur un parking existant se limite à la signalétique fixe et au marquage au sol. Dans l'hypothèse d'une création, il faut compter 2 500€ la place et installer de l'éclairage pour plus de sécurité.

Différentes typologies d'aires de covoiturage



1 place de parking à créer : **2 500 €**



Marquage au sol

Pour un parking existant, il est possible de réserver quelques places au covoiturage au moyen d'un marquage au sol.

Aire de Mâcon (Saône et Loire)



Marquage : **10 à 80 € le m²**

Source : lejsl.fr

Services

Pour rendre les aires de covoiturage plus attractives, plus pratiques, des services peuvent s'y installer au-delà du simple stationnement :

- boîte aux lettres,
- bornes de recharge de voiture électrique,
- bacs de tri sélectif,
- vente de fruits et légumes,
- distributeur de journaux...



Bernwiller : boîte aux lettres à côté de l'aire.



Lauw : vente de légumes sur le parking ADAM.

Quelques exemples d'aménagement d'aires

Pour mettre en place des aires qualitatives, il est intéressant d'observer comment d'autres territoires français ont réussi à implanter efficacement des aires de covoiturage dans des milieux différents, avec divers services, etc.

Aire rurale très visible

Acqueville - Manche



Source : maviedanslamanche.fr

L'aire d'Acqueville est une aire d'une dizaine de places en milieu rural. Éloignée des autoroutes et des 2 X 2 voies, elle bénéficie néanmoins d'une bonne visibilité, grâce à la signalétique fixe efficace.

Aire avec borne de recharge électrique

Stenay - Meuse

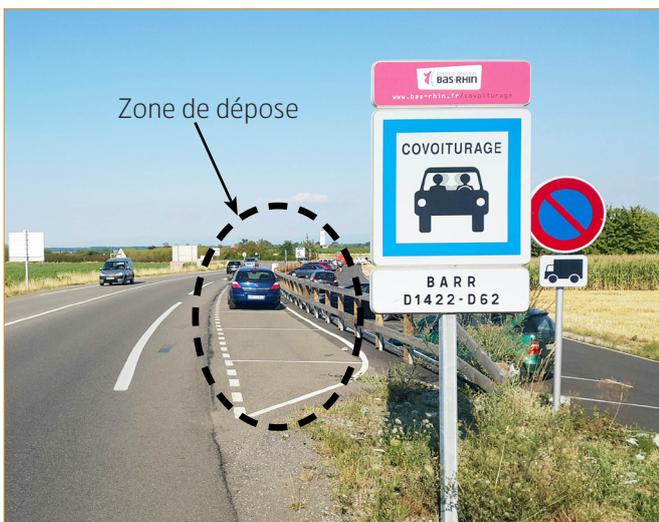


Source : cc-pausdestenay-valdunois.fr

Dans la Communauté de Communes du Pays de Stenay en Meuse, des bornes de recharge électrique sont installées dans les aires de covoiturage.

Grande aire de covoiturage fonctionnelle

Barr - Bas Rhin



À proximité des grands axes, l'aire de Barr dans le Bas-Rhin compte 73 places. Elle donne la possibilité aux conducteurs de se stationner sans rentrer dans l'aire pour déposer leurs passagers.

Aire de covoiturage sécurisée

Chanas - Drôme



Source : drôme-ecobiz.biz

L'aire se situe à proximité de l'échangeur de Chanas dans la Drôme, sur l'A7. Cette aire est sécurisée avec des barrières à l'entrée et à la sortie. De nombreux lampadaires éclairent le parking.



Plus de 100 sites identifiés !

Le rapport propose un maillage fin d'aires de covoiturage. Plus de 100 sites potentiels ont été identifiés dans le Sud Alsace. Les propositions ont été construites en concertation avec les EPCI et les PETR du territoire. Elles intègrent les aires officielles actuelles, les aires spontanées jugées intéressantes à officialiser et des propositions d'aires nouvelles.

L'ensemble des propositions émerge de deux réflexions. L'une vise à tenir compte des flux les plus importants. L'autre tente de répondre à une logique de construction fine du maillage.

Les aires de m2A

■ Les aires officielles existantes à conforter

Habsheim – Parking de la gare, extension en réservant des places aux covoitureurs sur le parking de la piscine.

Rixheim – Parking RD 201.

Riedisheim – Rue de l'industrie.

Illzach – Parking Espace 110, extension et signalétique.

Bollwiller – Aire de repos du Nouveau Monde, extension et signalétique.

■ Les aires spontanées à officialiser

Didenheim – Rond Point RD 68 / RD 8B3.

Pulversheim – Carrefour RD 2 / RD 429.

Illzach – Parking Carrefour.

Ottmarsheim – Plate-forme douanière.

Chalampé – Parking Intermaché.

■ Les propositions d'aires nouvelles

Heimsbrunn – Nord commune D 19.

Reiningue – Parking plan d'eau.

Wittelsheim – Parking Super U.

Pulversheim – Echangeur RD 430 / D 2.

Feldkirch – Echangeur RD 430 / RD 429.

Ungersheim – Echangeur RD 430 / RD 44.

Zillisheim – Parking de la Gare.

Brunstatt – Carrefour D8B1 / RD 433.

Brunstatt – Parking UHA.

Morschwiller-le-Bas – Parking de la Salle polyvalente.

Morschwiller-le-Bas – Parking Ikea.

Mulhouse – Parking Cora Dornach.

Lutterbach – Cité de l'Habitat.

Pfastatt – Parking Intermarché.

Pfastatt – Parking Super U.

Kingersheim – Kaligone (parking ex-Atlas).

Wittenheim – Parking Décathlon.

Mulhouse – Parking Hôpital E. Muller.

Mulhouse – Parking Parc des expositions.

Sausheim – Carrefour RD 55 / RD 422.

Sausheim – Parking PSA Echangeur A 35 / RD 55.

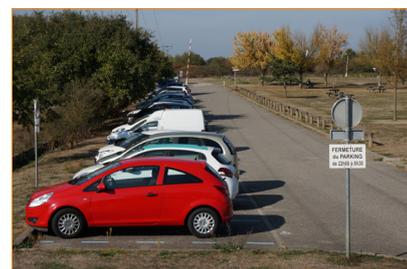
Petit-Landau – Parking de la Salle polyvalente.

Hombourg – Parking rue d'Ottmarsheim.

Bantzenheim – Parking de la gare.



Bollwiller : l'aire officielle du Nouveau Monde très utilisée.



Reiningue : le potentiel intéressant du parking du plan d'eau.



Illzach : du covoiturage spontané relevé sur le parking de l'hypermarché Carrefour.

4. Proposition de maillage - Les sites potentiels



Les aires de Saint-Louis Agglomération

Les aires officielles existantes à conforter

Sierentz - Échangeur A35 / RD 19b.
Sierentz - Parking Lidl.

Les aires spontanées à officialiser

Village Neuf - Pont du Palmrain.
Saint-Louis - Proximité Échangeur A 35.
Blotzheim - Sortie de ville.
Bartenheim - Parking Intermarché - A 35.
Sierentz - Parking Hyper U.

Les propositions d'aires nouvelles

Village Neuf - Parking Stade.
Saint-Louis - Échangeur Aéroport.
Hésingue - Parking Comète.
Blotzheim - Parking Palais Beaubourg.
Hésingue - Rond-Point D 419 - D 105.
Neuwiller - Rond-Point D 16.
Folgensbourg - Parking Salle Polyvalente.
Ranspach-le-Bas - Parking Socufro Distribution.
Helfrantzkirch - Les Trois Maisons.
Kappelen - Parking Salle Communale.
Rantzwiller - Parking Foyer Communal.
Schlierbach - ZA Schlierbach.
Rosenau - Parking Salle Polyvalente.
Kembs - Parking Leader Price.



Sierentz : un lieu privilégié des covoitureurs transfrontaliers.



Sierentz : de nombreuses places disponibles sur le parking de l'Hyper U.

Les aires du PETR du Pays Thur Doller

Les aires officielles existantes à conforter

Burnhaupt-le-Haut - Pont d'Aspach.
Ranspach - Parking Rue du Général de Gaulle.

Les aires spontanées à officialiser

Burnhaupt-le-Bas - Centre-Bourg.
Burnhaupt-le-Bas - Parking Plan d'eau.
Bitschwiller-lès-Thann - Parking Super U.

Les propositions d'aires nouvelles

Dolleren - Parking de la Source.
Masevaux - Parking Amont.
Masevaux - Parking Route Joffre.
Lauw - Parking Salle Polyvalente.
Lauw - Parking ADAM Boisson.
Sentheim - Parking Église.

Soppe-le-Haut - Parking Rue de l'Église.
Burnhaupt-le-Haut - Parking ZI Gueenheim.
Burnhaupt-le-Haut - Parking Super U.
Kruth - Parking Gare.
Urbès - Parking Mairie.
Fellering - Parking Gare / Piscine.
Saint-Amarin - Parking Simply Market.
Saint-Amarin - Parking du Cap.
Moosch - Parking Gare.
Willer-sur-Thur - Parking Cimetière.
Thann - Parking Thann Bungert.
Vieux-Thann - Échangeur N66 Nouveau Barreau.
Leimbach - Sortie du Nouveau Barreau.
Aspach-Mittelbach - Sortie Village D 103.
Cernay - Parking Jardin des Deux Vallées.
Cernay - Parking Lycée Gustave Eiffel.
Cernay - Parking Match.
Cernay - Échangeur RD 83 / RD 2.
Uffholtz - Échangeur RD 83 / RD 431.



Burnhaupt-le-Haut : l'aire du Pont d'Aspach a été réaménagée en 2018.



Masevaux : le parking de la Route Joffre, un site disponible pour créer une aire de covoiturage.



Les aires du PETR du Sundgau

■ Les aires officielles existantes à conforter

Liebsdorf - Parking Cimetière.

Ferrette - Parking Rue de Lucelle.

Sondersdorf - Parking Chapelle.

Oltingue - Parking Salle Polyvalente.

Fislis - Parking Salle des Fêtes.

Wenrentzhouse - Parking Salle Polyvalente.

Bisel - Parking Stade de Foot.

Waldighoffen - Parking Intermarché.

Hirsingue - Parking Aldi.

Hirtzbach - Parking Ancienne Gare.

Carspach - Parking Rue du Moulin.

Carspach - Parking Aldi.

Altkirch - Parking Cimetière.

Altkirch - Parking Route de Thann.

Altkirch - Parking E-Leclerc.

Illfurth - Parking Caserne.

Illfurth - Parking Collège.

Dannemarie - Parking Super U.

Gildwiller - Parking Mairie / École.

Balschwiller - Parking Foyer Communal.

Bernwiller - Parking Salle Hener.

■ Les propositions d'aires nouvelles

Courtavon - Parking Salle de Basket.

Durlingsdorf - Parking Auberge Mazarin.

Ferrette - Parking CSimply Market.

Feldbach - Parking Rond-Point D 432 / D 463.

Riespach - Rue de la Forêt.

Roppentzwiller - Parking Salle Polyvalente.

Muespach-le-Haut - Parking Salle Polyvalente.

Steinsoultz - Parking Karting.

Hirsingue - Parking COSEC.

Hirtzbach - Parking CMDP.

Wittersdorf - Parking Olymp'form.

Tagolsheim - Parking Boulangerie Wilson.

Pfetterhouse - Parking Stade frontière.

Seppois-le-Bas - Parking Marché.

Largitzen - Parking Église.

Mertzen - Parking Stade de Foot.

Valdieu-Lutran - Parking D 419.

Hagenbach - Parking Salle Polyvalente.

Eteimbes - Parking Étang de la Belle Escalé.

Diefmatten - ZI Diefmatten.



Altkirch : parking du Cimetière, aire située côté nord de la commune, au droit de la RD 419.



Tagolsheim : un parking existant et à proximité d'un axe passant, qui présente un réel potentiel.



Hirsingue : une aire à rendre plus visible.

Proposition de maillage des aires de covoiturage

Aires de Covoiturage

-  Aire officielle
-  Aire spontanée à officialiser
-  Proposition

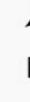
Réseau routier

-  Autoroute et voie express
-  Echangeur
-  Axe secondaire

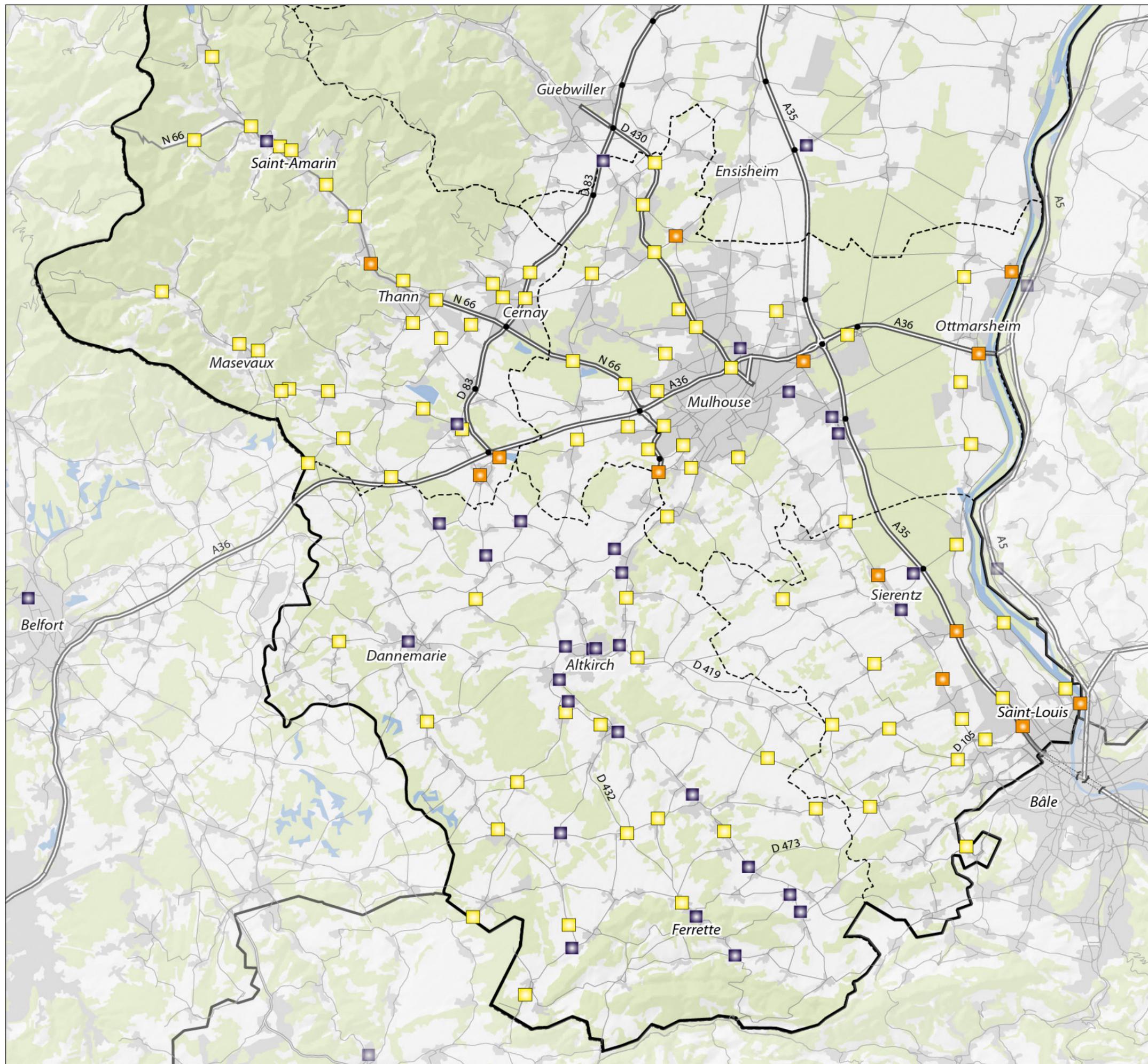
Occupation du sol

-  Forêt
-  Zone urbanisée
-  Hydrographie

0 5 km



Sources : IGN BD Topo 2016, AURM, Google 2018
Réalisation : AURM, LN, juin 2018



Une proposition de maillage fin de plus de 100 aires de covoiturage : un outil d'aide à la décision pour les EPCI et PETR du Sud Alsace.

Une analyse reposant sur 3 critères

Le maillage des aires de covoiturage proposé semble être, de prime abord, très ambitieux. Sa réalisation doit être phasée dans le temps.

Dans une optique d'aide à la décision, la démarche a analysé les aires au moyen de trois critères. L'analyse se base sur le potentiel de réduction de km voiture quotidien (critère n°1), le gain pour l'utilisateur (critère n°2) et les aménagements à réaliser / les coûts (critère n°3).

➔ Critère 1 : le potentiel de réduction de km voiture quotidien

La modélisation permet d'évaluer le nombre de km total quotidien restant à parcourir par l'ensemble des navetteurs domicile-travail passant au droit de l'aire.

Les aires sont classées en trois catégories :

- potentiel fort : > à 200 000 km,
- potentiel moyen : de 100 000 à 200 000 km,
- potentiel faible : < à 100 000 km.

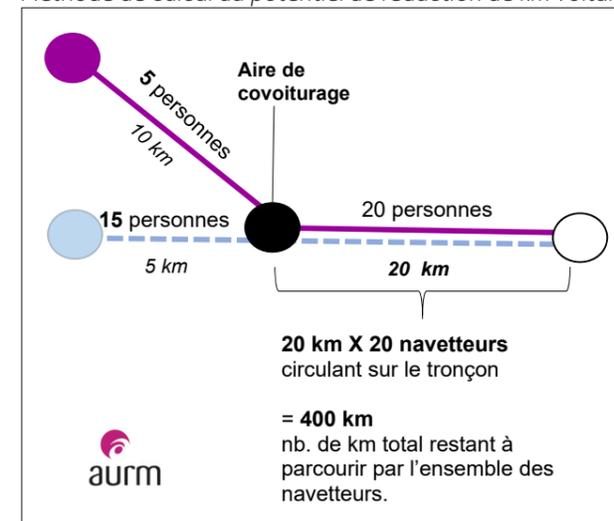
➔ Critère 2 : le gain pour l'utilisateur, le kilométrage moyen de km / personne restant à parcourir à partir de l'aire

La modélisation rend également possible le calcul du kilométrage moyen réalisé par un navetteur. Elle permet donc d'observer le nombre de km économisables par une personne faisant le choix de covoiturer à partir de l'aire analysée.

Les aires sont classées en trois catégories :

- potentiel fort : > à 25 km,
- potentiel moyen : de 15 à 25 km,
- potentiel faible : < à 15 km.

Méthode de calcul du potentiel de réduction de km voiture



L'exemple ci-dessus montre comment 20 personnes ayant 20 km restant à parcourir au droit de l'aire, génèrent 400 km de déplacement. Si ces 20 personnes covoituraient (2 individus par voiture), la longueur passerait à 200 km. Les gains économiques et pour l'environnement seraient donc importants.

Le dimensionnement à envisager pour une aire à proximité d'une autoroute ou d'une voie express est d'une trentaine de places au minimum. Pour les autres sites, il est recommandé de prévoir cinq à dix places.

Des discussions pourraient être engagées avec les communes et les enseignes pour déterminer plus finement le nombre de places. Pour les enseignes, la réservation de places dédiées aux covoitureurs pourrait être progressive (étape 1 : 10 places, étape 2 : 20 places....).

➔ Critère n° 3 : parking existant ou à créer / domanialité (publique / privée).

Le rapport donne des indications sur l'existence ou non d'un parking pouvant accueillir une aire de covoiturage. Il indique la domanialité des terrains : publique / privée.

Une aire s'implantant sur un parking existant et relevant du domaine public sera facile à mettre en place.

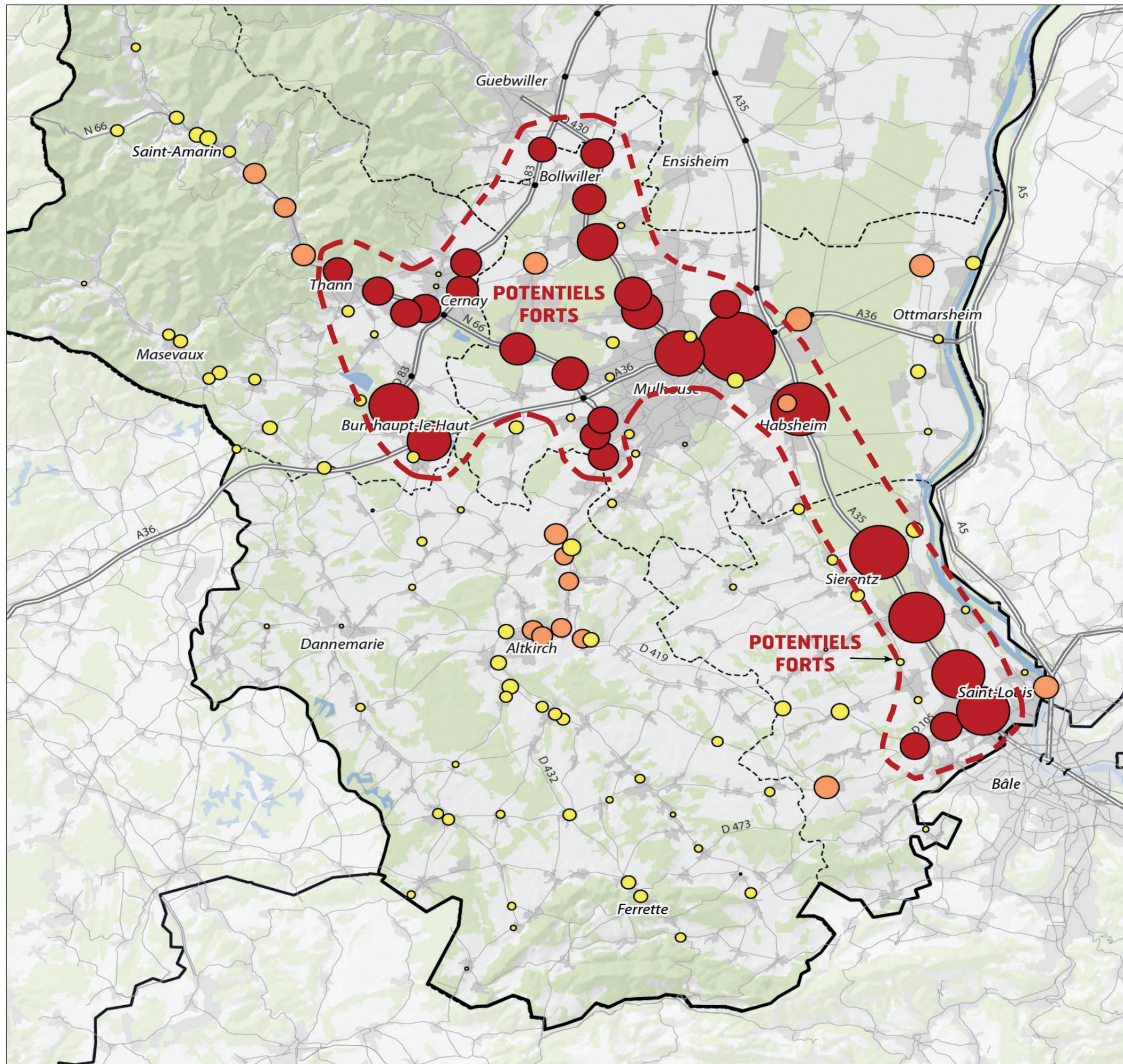
Si l'aire à créer se situe au niveau d'un parking privé, la collectivité devra signer une convention avec le propriétaire, si ce dernier donne son accord.

La démarche ne chiffre pas le coût des acquisitions foncières éventuelles.

Les aires sont classées suivant trois niveaux d'aménagement :

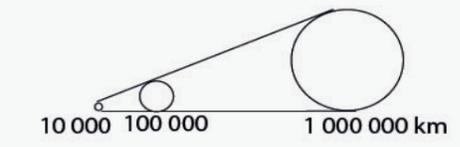
- léger : parking existant et public,
- intermédiaire : parking existant et privé,
- lourd : parking à créer

La finalité de l'analyse multicritères est d'établir une grille de lecture. Elle permettra aux collectivités d'identifier les projets les plus stratégiques non seulement en termes de flux mais également en termes d'investissement. Elle pourra servir de base à l'élaboration d'un phasage à construire par les EPCI / PETR.



Critère n°1 = Nombre de km restant à parcourir depuis l'aire pour l'ensemble des déplacements domicile-travail

- Potentiel de l'aire
- Fort (>200 000 km)
 - Moyen (100 000 - 200 000 km)
 - Faible (<100 000 km)



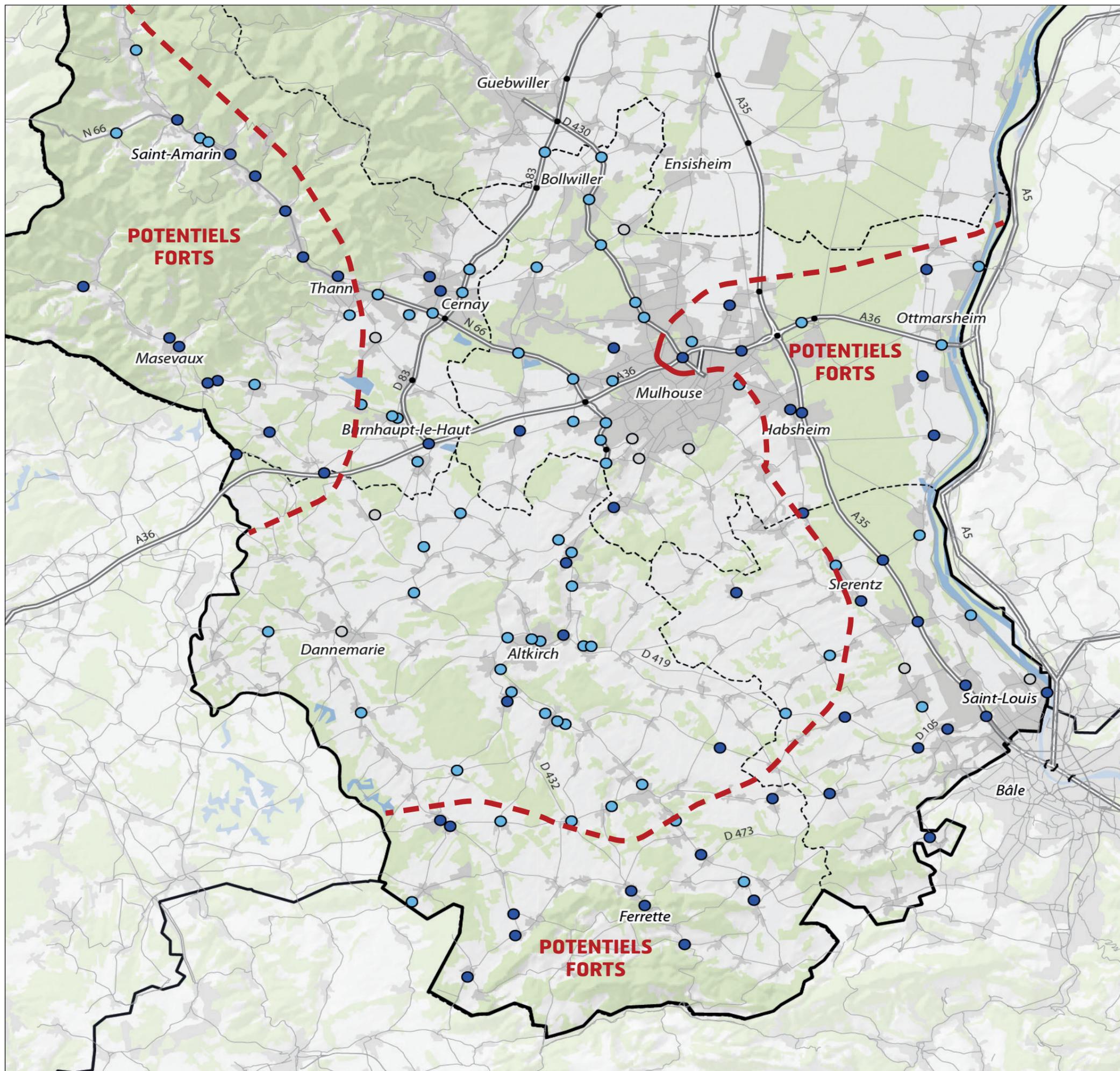
- Réseaux et délimitations
- Autoroutes et voies express
 - Echangeurs
 - Axes secondaires

- Occupation du sol
- Forêt
 - Zone urbanisée
 - Hydrographie



aurm Sources : IGN BD Topo 2016, Google 2018
Réalisation : AURM, LN, juin 2018

Les aires présentant un potentiel moyen à fort se situent sur les autoroutes et les 2 x 2 voies. Les aires à faible potentiel se localisent sur le réseau secondaire des 2 x 1 voie.



Critère n°2 = Nombre de km moyen par personne restant à parcourir depuis l'aère

Potentiel de l'aère

- Fort (>25 km)
- Moyen (15 - 25 km)
- Faible (<15 km)

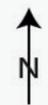
Réseaux et délimitations

- == Autoroutes et voies express
- Echangeurs
- Axes secondaires

Occupation du sol

- Forêt
- Zone urbanisée
- Hydrographie

0 5 km



Sources : IGN BD Topo 2016, AURM, Google 2018
Réalisation : AURM, LN, juin 2018

Dans les secteurs périurbains et ruraux, les habitants réalisent de longs déplacements pour rejoindre leur lieu de travail. Même si les flux sont moins importants qu'en ville, l'aménagement d'aires de covoiturage est tout aussi stratégique.

Critère n°3 = Les aménagements à réaliser

Intervention à mener

- Légère : parking existant et public
- Intermédiaire : parking existant et privé
- Lourde : parking à créer
- Aire Officielle

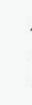
Réseaux et délimitations

- == Autoroutes et voies express
- Echangeurs
- Axes secondaires

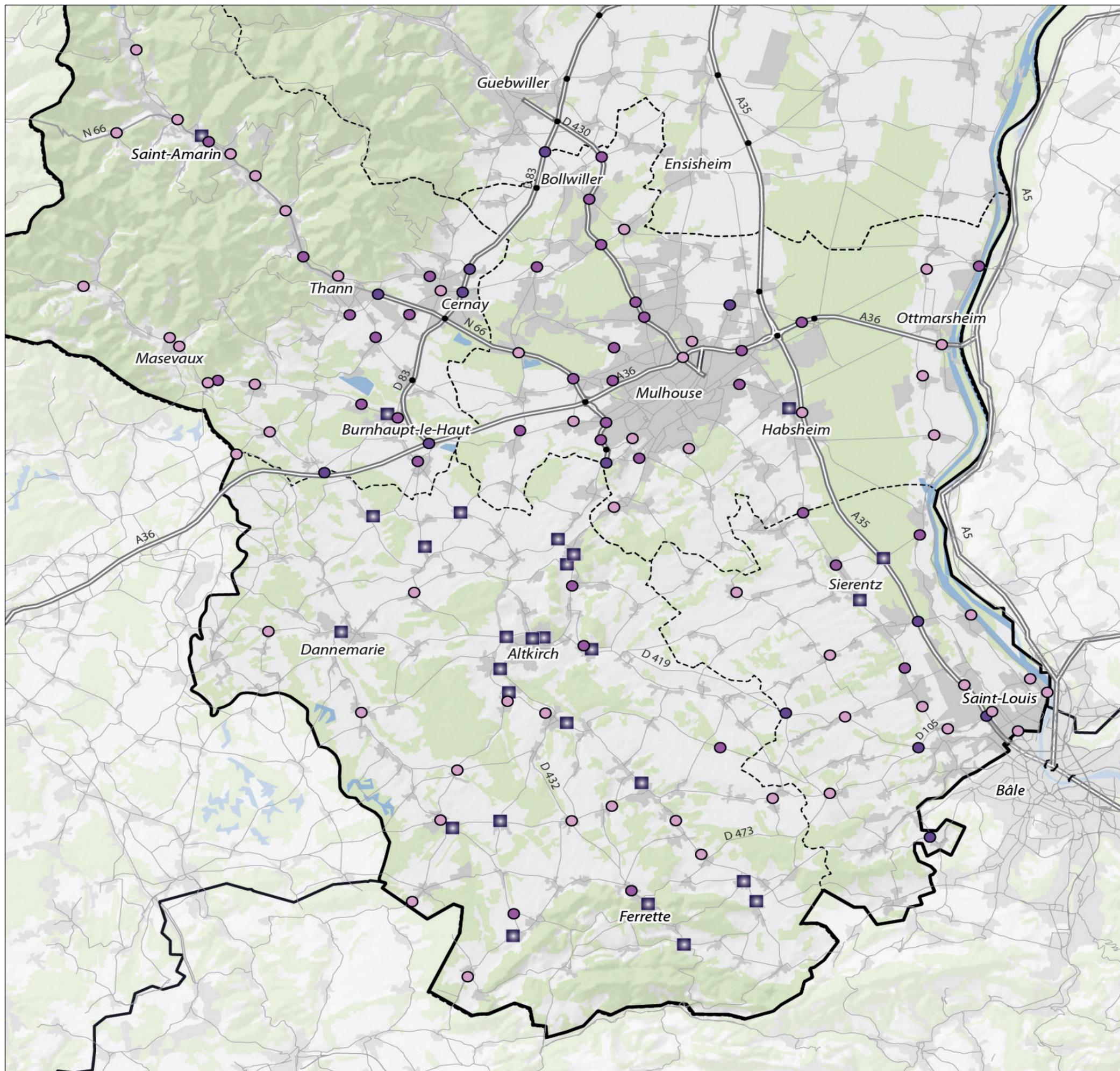
Occupation du sol

- Forêt
- Zone urbanisée
- Hydrographie

0 5 km



Sources : IGN BD Topo 2016, AURM, Google 2018
Réalisation : AURM, LN, juin 2018



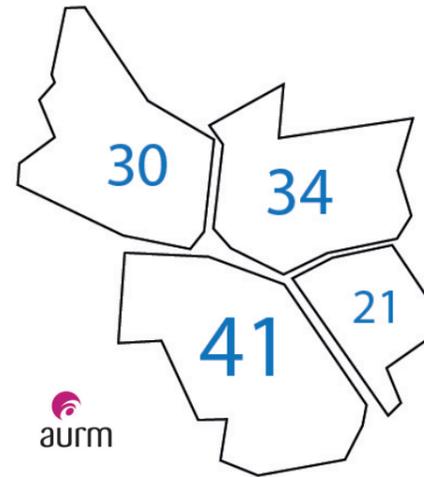
Le critère n°3 fait ressortir les aires pouvant s'installer sur des parkings publics existants. Ces aires sont les plus faciles à mettre en place : peu d'investissement (panneaux, marquage au sol), pas de conventionnement entre le propriétaire du terrain et la collectivité.

La proposition de maillage en quelques chiffres

Le maillage des aires de covoiturage proposé se compose de 126 aires de covoiturage et de 1 450 places réparties entre les quatre EPCI / PETR du périmètre analysé.

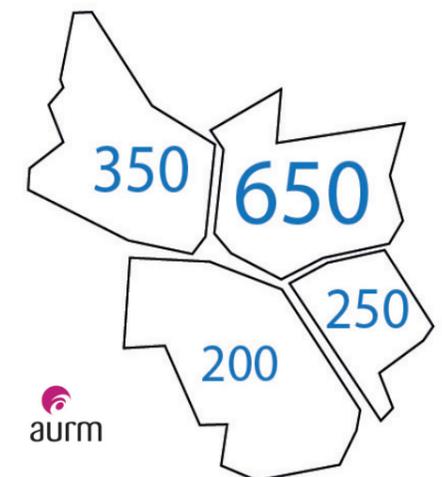
Un maillage de 126 aires

Nb. d'aires par EPCI / PETR



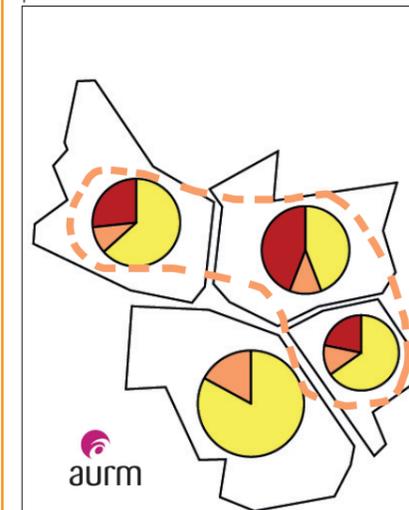
1 450 places potentielles

Nb. de places dans les aires par EPCI / PETR



L'analyse multicritères

Critère n°1 : nb. de km / jour restant à parcourir au droit de l'aire

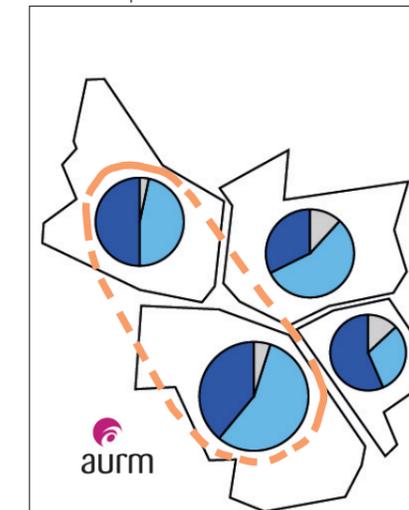


Potentiel de l'aire

- Fort (>200 000 km)
- Moyen (100 000 - 200 000 km)
- Faible (<100 000 km)

Les aires à forts potentiels se concentrent sur un axe Thann-Mulhouse-Bâle.

Critère n°2 : nb. de km par personne restant à parcourir au droit de l'aire

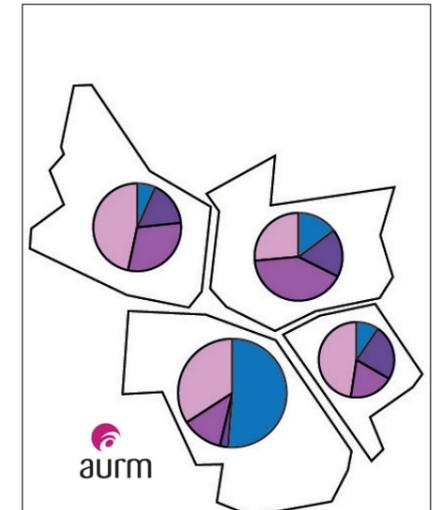


Potentiel de l'aire

- Fort (>25 km)
- Moyen (15 - 25 km)
- Faible (<15 km)

Des potentiels importants dans les PETR périurbains du Pays Thur Doller et du Sundgau.

Critère n°3 : les aménagements à réaliser



Intervention à mener

- Légère : parking existant et public
- Intermédiaire : parking existant et privé
- Lourde : parking à créer
- Aire Officielle

Très peu d'aires nécessitent la création d'un parking : aménagements lourds.

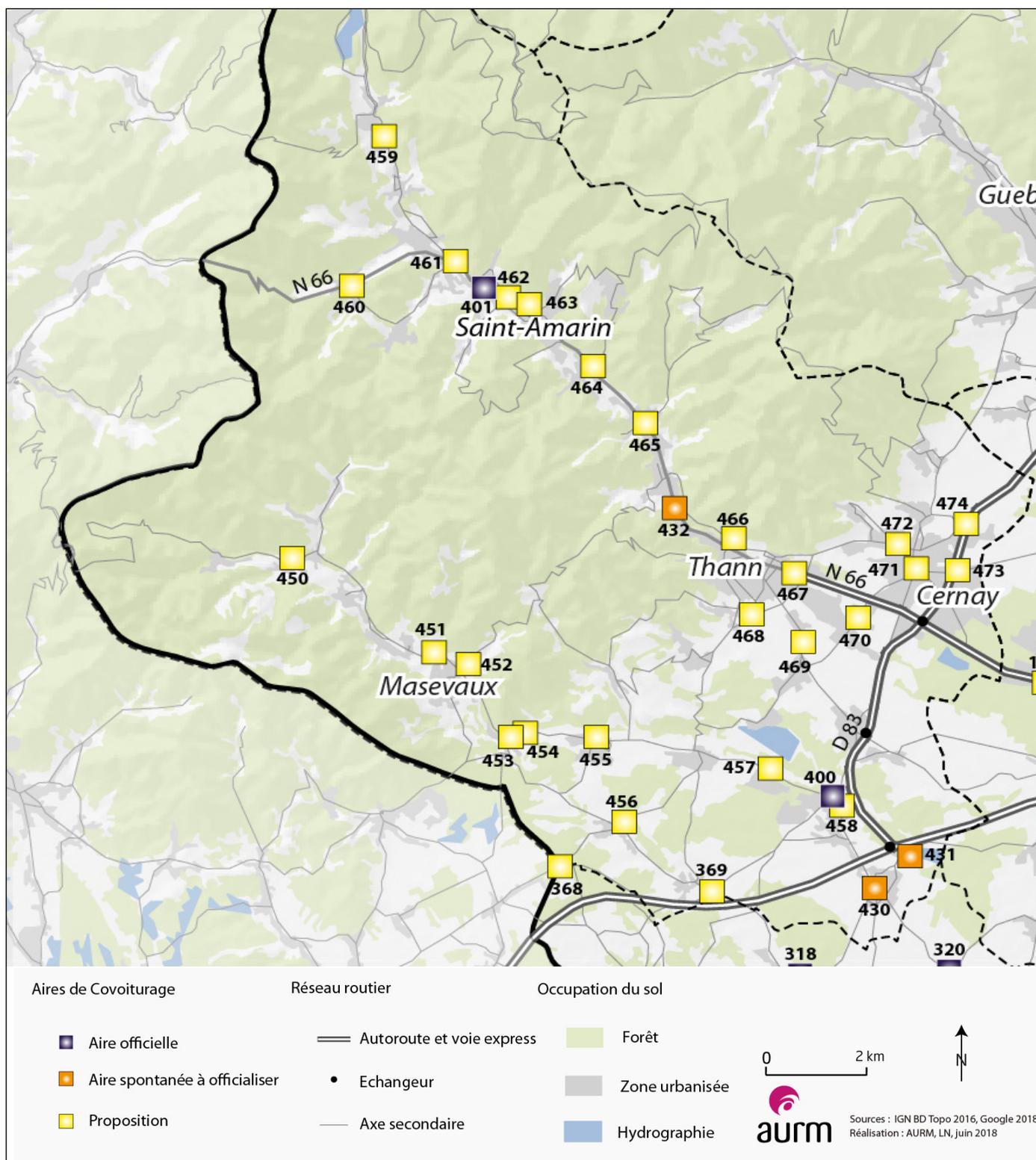


Annexes

Détails par PETR et
communauté d'agglomération



Proposition de maillage - Zoom PETR Thur Doller



Données détaillées - Zoom PETR Thur Doller

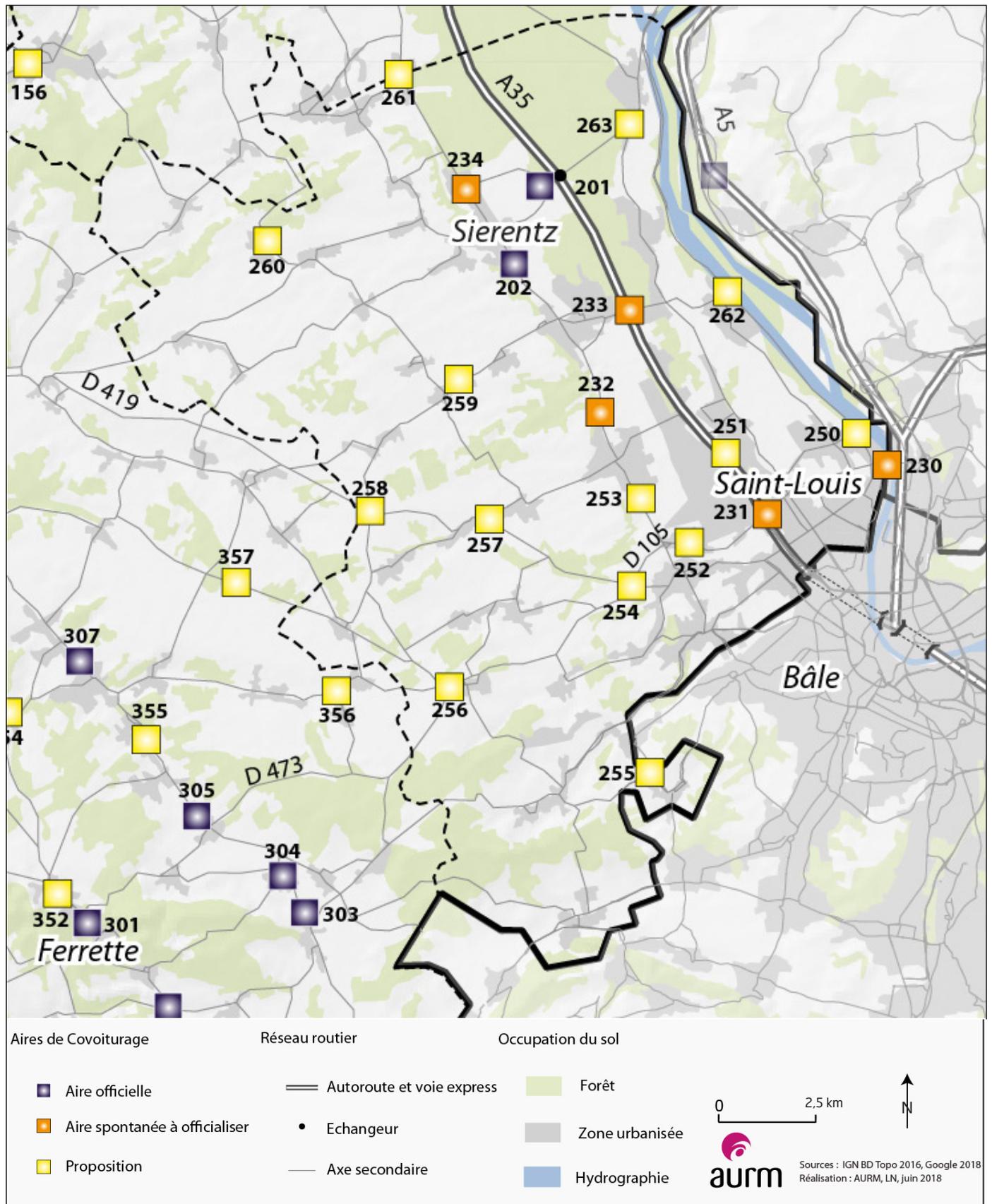
| Aire de covoiturage | | Critère n°1 | | Critère n°2 | Critère n°3 | | Pré-programme | |
|------------------------|---|--|---|------------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Commune | Appellation Aire | Nb. de déplacements au droit de l'aire | Total km restant à parcourir au droit de l'aire | Km moyen restant à parcourir | Parking existant | Domanialité | Besoin en places | Coût (en €) |
| Burnhaupt-le-Haut | 400 - Pont d'Aspach | 25 000 | 716 100 | 29 | Oui | Publique | - | - |
| Ranspach | 401 - Parking Rue du Général de Gaulle | 3 200 | 75 100 | 24 | Non | Privée | - | - |
| Burnhaupt-le-Bas | 430 - Centre-bourg | 2 100 | 46 100 | 22 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Burnhaupt-le-Bas | 431 - Parking Plan d'eau | 18 900 | 545 300 | 29 | Oui | Publique | 30 | 5 000 |
| Bitschwiller-lès-Thann | 432 - Parking Super U | 6 400 | 162 100 | 25 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Dolleren | 450 - Parking de la Source | 300 | 6 800 | 26 | Oui | Publique | 2 | 5 000 |
| Masevaux | 451 - Parking - Amont | 1 700 | 46 300 | 27 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Masevaux | 452 - Parking Route Joffre | 1 900 | 57 500 | 30 | Oui | Publique | 10 | 5 000 |
| Lauw | 453 - Parking de la Salle Polyvalente | 1 700 | 45 800 | 26 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Lauw | 454 - Parking ADAM | 1 700 | 66 700 | 39 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Sentheim | 455 - Parking Eglise | 2 300 | 41 900 | 19 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Soppe-le-Haut | 456 - Parking Rue de l'Eglise | 1 900 | 62 600 | 33 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Burnhaupt-le-Haut | 457 - ZI Guewenheim - Burnhaupt-le-Haut | 2 100 | 45 200 | 21 | Non | Publique | 20 | 68 000 |
| Burnhaupt-le-Haut | 458 - Parking Super U | 3 400 | 81 200 | 24 | Oui | Privée | 20 | 5 000 |
| Kruth | 459 - Parking Gare | 1 000 | 23 200 | 24 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Urbès | 460 - Parking Mairie | 2 000 | 49 300 | 25 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Felling | 461 - Parking Gare - Piscine | 1 700 | 61 900 | 36 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Saint-Amarin | 462 - Parking Simply Market | 3 200 | 74 400 | 24 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Saint-Amarin | 463 - Parking du Cap | 1 100 | 43 200 | 38 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Moosch | 464 - Parking Gare | 5 300 | 141 000 | 27 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Willer-sur-Thur | 465 - Parking Cimetière | 5 200 | 134 400 | 26 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Thann | 466 - Parking Thann Centre | 8 900 | 236 100 | 27 | Oui | Publique | 20 | 5 000 |
| Vieux-Thann | 467 - Echangeur N 66 - Nouveau Barreau | 12 200 | 268 600 | 22 | Non | - | 20 | 68 000 |
| Leimbach | 468 - Sortie Nouveau Barreau | 1 700 | 42 000 | 25 | Non | - | 5 | 23 000 |
| Aspach - Mittelbach | 469 - Sortie de Village | 1 200 | 17 200 | 15 | Non | - | 5 | 23 000 |
| Cernay | 470 - Parking Jardin des deux vallées | 13 100 | 275 600 | 21 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Cernay | 471 - Parking Lycée Gustave Eiffel | 412 | 9 517 | 23 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Cernay | 472 - Parking du Match | 412 | 9 517 | 23 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Cernay | 473 - Echangeur RD 83 - RD 2 | 13 000 | 278 000 | 22 | Non | Publique | 30 | 98 000 |
| Uffholtz | 474 - Echangeur RD 83 - RD 431 | 10 600 | 246 200 | 23 | Non | Publique | 30 | 98 000 |

30 aires

dont 2 officielles,
3 spontanées à officialiser
et 25 propositions.



Proposition de maillage - Zoom Saint-Louis Agglomération



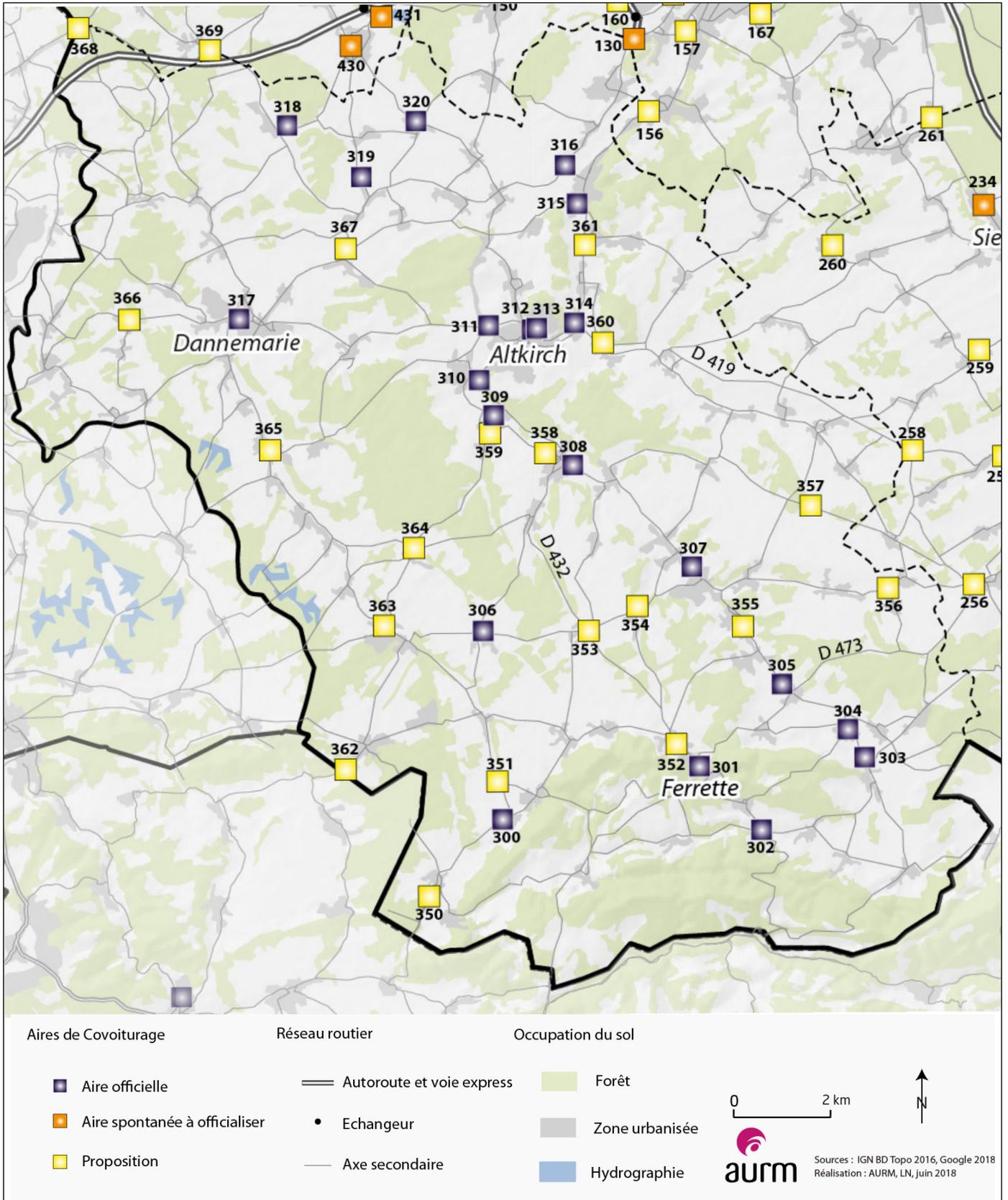
Données détaillées - Zoom Saint-Louis Agglomération

| Aire de covoiturage | | Critère n°1 | | Critère n°2 | Critère n°3 | | Pré-programme | |
|---------------------|--|--|---|------------------------------|------------------|-------------|------------------|------------------|
| Commune | Appellation Aire | Nb. de déplacements au droit de l'aire | Total km restant à parcourir au droit de l'aire | Km moyen restant à parcourir | Parking Existant | Domanialité | Besoin en places | Coût (en €) |
| Sierentz | 200 - Echangeur A 35 / RD 19B | 29 700 | 981 400 | 33 | Oui | Publique | - | - |
| Sierentz | 201 - Parking Lidl | 1 900 | 56 600 | 30 | Oui | Privée | - | - |
| Village-Neuf | 230 - Pont du Palmrain | 5 100 | 176 900 | 35 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Saint-Louis | 231 - Gare Ouest / Échangeur A 35 | 27 100 | 794 500 | 29 | Oui/Non | Publique | 30 | 5 000/ 98 000 |
| Blotzheim | 232 - Sortie de ville | 1 200 | 16 000 | 14 | Non | Publique | 5 | 23 000 |
| Bartenheim | 233 - Parking Intermarché - Echangeur A 35 | 26 300 | 885 100 | 34 | Non | Publique | 30 | 98 000 |
| Sierentz | 234 - Parking Hyper U | 1 400 | 34 000 | 24 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Village-Neuf | 250 - Parking Stade | 1 300 | 11 900 | 9 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Saint-Louis | 251 - Parking Aéroport | 24 500 | 790 400 | 32 | Oui | Publique | 30 | 5 000 |
| Hésingue | 252 - Parking Comète | 11 000 | 281 200 | 26 | Oui | Publique | 20 | 5 000 |
| Blotzheim | 253 - Parking Palais Beaubourg | 1 000 | 16 600 | 17 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Hésingue | 254 - Rond-Point D 419 - D 105 | 9 400 | 236 100 | 25 | Non | Privée | 20 | 68 000 |
| Neuwiller | 255 - Rond-Point D 16 | 200 | 13 000 | 55 | Non | Privée | 5 | 23 000 |
| Folgensbourg | 256 - Parking Salle Polyvalente | 6 800 | 177 200 | 26 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Ranspach-le-Bas | 257 - Parking Socufro Distribution | 3 500 | 87 600 | 25 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Helfrantzkirch | 258 - Rond-Point des 3 Maisons | 3 200 | 79 700 | 25 | Non | Publique | 5 | 68 000 |
| Kappelen | 259 - Parking Salle Communale | 200 | 3 800 | 17 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Rantzwiller | 260 - Parking Foyer Communal | 600 | 15 100 | 27 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Schlierbach | 261 - ZA Schlierbach | 1 400 | 39 200 | 27 | Non | Publique | 5 | 23 000 |
| Rosenau | 262 - Parking Longitudinal - Salle Polyvalente | 900 | 20 500 | 23 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Kembs | 263 - Parking Leader Price | 3 200 | 79 200 | 25 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |

21 aires

dont 2 officielles, 5 spontanées à officialiser et 14 propositions.

Proposition de maillage - Zoom PETR du Pays du Sundgau

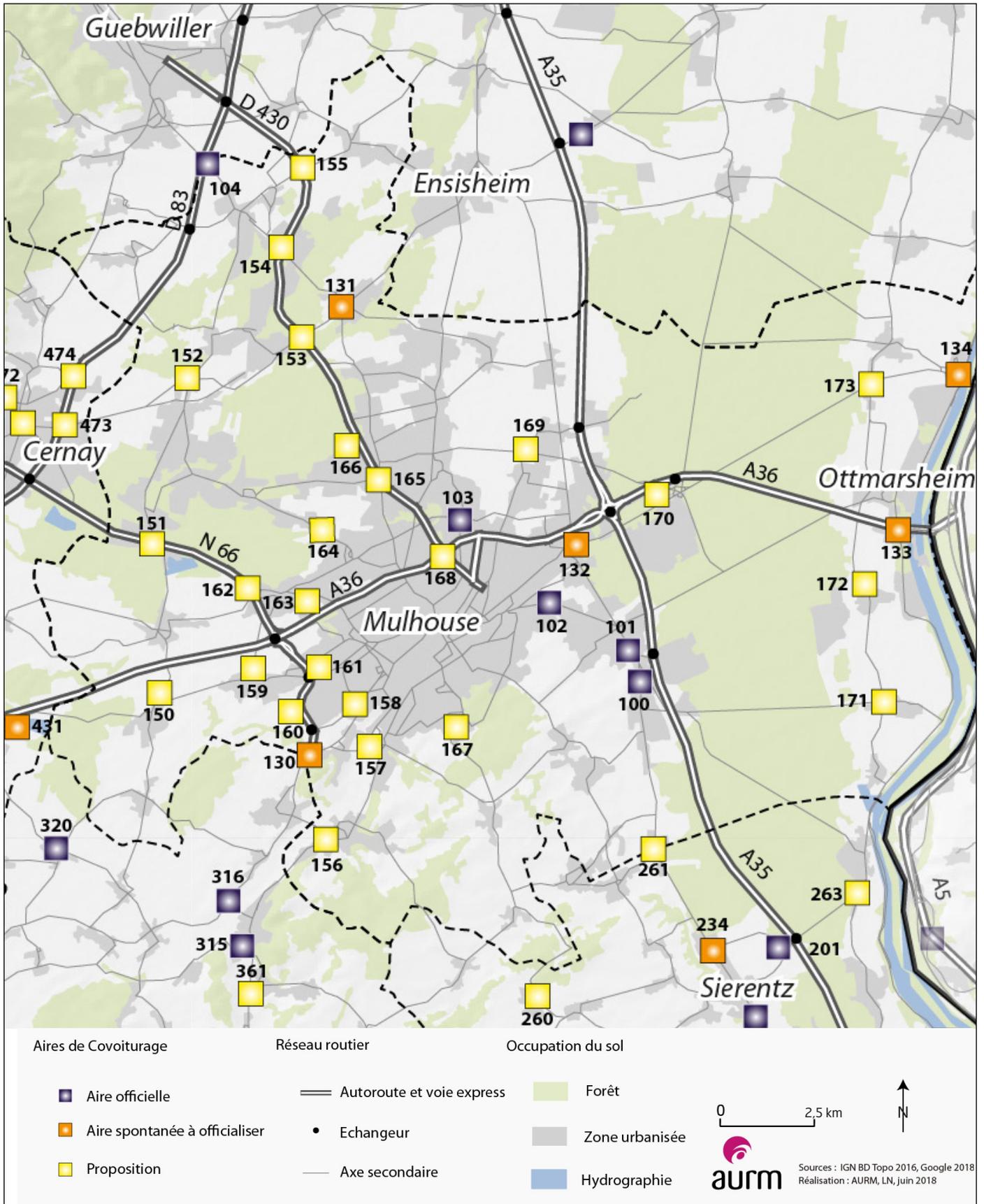


Données détaillées - Zoom PETR du Pays du Sundgau

| Aire de covoiturage | | Critère n°1 | | Critère n°2 | Critère n°3 | | Pré-programme | |
|---------------------|--|--|---|------------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Commune | Appellation Aire | Nb. de déplacements au droit de l'aire | Total km restant à parcourir au droit de l'aire | Km moyen restant à parcourir | Parking Existant | Domanialité | Besoin en places | Coût (en €) |
| Liebsdorf | 300 - Parking cimetière | 300 | 8 600 | 31 | Oui | Publique | - | - |
| Ferrette | 301 - Parking Rue de Lucelle | 1 800 | 54 700 | 30 | Oui | Privée | - | - |
| Sondersdorf | 302 - Parking chapelle | 600 | 31 800 | 42 | Oui | Publique | - | - |
| Oltingue | 303 - Parking de la Salle Polyvalente | 800 | 40 700 | 49 | Oui | Publique | - | - |
| Fislis | 304 - Parking de la Salle des Fêtes | 100 | 2 200 | 17 | Oui | Publique | - | - |
| Werentzhouse | 305 - Parking de la Salle Polyvalente | 700 | 20 100 | 27 | Oui | Publique | - | - |
| Bisel | 306 - Parking Stade de foot | 1 000 | 23 700 | 24 | Oui | Publique | - | - |
| Waldighoffen | 307 - Parking Intermarché | 1 100 | 26 700 | 24 | Oui | Privée | - | - |
| Hirsingue | 308 - Parking Aldi | 2 300 | 48 800 | 22 | Oui | Privée | - | - |
| Hirtzbach | 309 - Parking ancienne Gare | 3 800 | 78 600 | 21 | Oui | Publique | - | - |
| Carspach | 310 - Parking Rue du Moulin | 3 300 | 71 200 | 21 | Oui | Publique | - | - |
| Carspach | 311 - Parking Aldi | 3 000 | 71 000 | 23 | Oui | Privée | - | - |
| Altkirch | 312 - Parking cimetière | 5 900 | 126 900 | 21 | Oui | Publique | - | - |
| Altkirch | 313 - Parking Route de Thann | 5 900 | 126 900 | 21 | Oui | Publique | - | - |
| Altkirch | 314 - Parking E-Leclerc | 4 600 | 117 300 | 25 | Oui | Privée | - | - |
| Illfurth | 315 - Parking Caserne | 3 600 | 101 500 | 28 | Oui | Privée | - | - |
| Illfurth | 316 - Parking Collège | 7 700 | 150 700 | 20 | Oui | Publique | - | - |
| Dannemarie | 317 - Parking Super U | 600 | 6 300 | 11 | Oui | Privée | - | - |
| Gildwiller | 318 - Parking Mairie / Ecole | 200 | 2 800 | 15 | Oui | Publique | - | - |
| Balschwiller | 319 - Parking Foyer Communal | 1 200 | 27 600 | 22 | Oui | Publique | - | - |
| Bernwiller | 320 - Parking Salle Hener | 670 | 13 200 | 20 | Oui | Publique | - | - |
| Courtavon | 350 - Parking Salle de Basket | 200 | 3 900 | 25 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Durlingsdorf | 351 - Parking Auberge Mazarin | 600 | 21 200 | 35 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Ferrette | 352 - Parking Simply Market | 2 100 | 61 200 | 29 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Feldbach | 353 - Parking Rond-Point D 432 - D 463 | 2 000 | 49 100 | 24 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Riespach | 354 - Parking rue de la Forêt | 700 | 14 900 | 19 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Roppentzwiller | 355 - Parking de la Salle Polyvalente | 400 | 10 700 | 24 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Muespach-le-Haut | 356 - Parking de la Salle Polyvalente | 900 | 31 200 | 33 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Steinsoultz | 357 - Parking Karting | 1 300 | 34 200 | 27 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Hirsingue | 358 - Parking COSEC | 2 700 | 45 600 | 17 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Hirtzbach | 359 - Parking CMDP | 1 900 | 45 600 | 25 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Wittersdorf | 360 - Parking Olymp' form | 5 200 | 116 600 | 23 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Tagolsheim | 361 - Parking Boulangerie Wilson | 4 900 | 110 400 | 23 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Pfetterhouse | 362 - Parking Stade Frontière | 1 000 | 20 900 | 22 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Seppois-le-Bas | 363 - Parking Place du Marché / Autre site | 1 300 | 35 000 | 28 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Largitzen | 364 - Parking Eglise | 600 | 13 600 | 23 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Mertzen | 365 - Parking Stade de Foot | 1 200 | 25 000 | 21 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Valdieu-Lutran | 366 - Parking D 419 | 400 | 7 900 | 22 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Hagenbach | 367 - Parking de la Salle Polyvalente | 800 | 13 400 | 17 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Eteimbes | 368 - Parking Etang de la Belle Escal | 600 | 25 400 | 42 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Diefmatten | 369 - ZI Diefmatten | 2 000 | 54 700 | 27 | Non | Publique | 5 | 68 000 |



Proposition de maillage - Zoom Mulhouse Alsace Agglomération



Données détaillées - Zoom Mulhouse Alsace Agglomération

| Aire de covoiturage | | Critère n°1 | | Critère n°2 | Critère n°3 | | Pré-programme | |
|---------------------|---|--|---|------------------------------|------------------|--------------|------------------|-------------|
| Commune | Appellation Aire | Nb. de déplacements au droit de l'aire | Total km restant à parcourir au droit de l'aire | Km moyen restant à parcourir | Parking existant | Domianialité | Besoin en places | Coût (en €) |
| Habsheim | 100 - Parking Gare | 26 700 | 973 900 | 37 | Oui | Publique | - | - |
| Rixheim | 101 - Parking RD 201 | 2 700 | 105 400 | 40 | Oui | Publique | - | - |
| Riedisheim | 102 - Rue de l'Industrie | 3 200 | 79 800 | 24 | Oui | Publique | - | - |
| Illzach | 103 - Parking Espace 110 | 2 400 | 43 300 | 18 | Oui | Publique | - | - |
| Bollwiller | 104 - Aire de repos Nouveau Monde | 9 500 | 218 200 | 23 | Oui | Publique | 30 | 98 000 |
| Brunstatt-Didenheim | 130 - Rond Point RD 68 / RD 8B3 | 12 100 | 258 000 | 21 | Non | Publique | 30 | 98 000 |
| Pulversheim | 131 - Carrefour RD 2 / RD 429 | 1 200 | 14 900 | 12 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Illzach | 132 - Parking Carrefour | 50 500 | 1 660 800 | 33 | Oui | Privée | 40 | 5 000 |
| Ottmarsheim | 133 - Plate-forme douanière | 1 100 | 26 400 | 25 | Oui | Publique | 20 | 5 000 |
| Chalampé | 134 - Parking Intermarché | 3 700 | 64 600 | 17 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Heimsbrunn | 150 - Nord commune D 19 | 1 900 | 60 700 | 31 | Non | Publique | 5 | 23 000 |
| Reiningue | 151 - Parking Plan d'eau | 16 700 | 345 100 | 21 | Oui | Publique | 30 | 5 000 |
| Wittelsheim | 152 - Parking Super U | 7 000 | 159 300 | 24 | Oui | Privée | 20 | 5 000 |
| Pulversheim | 153 - Echangeur RD 430 / D 2 | 20 100 | 457 300 | 23 | Non | Publique | 30 | 98 000 |
| Feldkirch | 154 - Echangeur RD 430 / RD 429 | 13 600 | 311 000 | 23 | Non | Publique | 30 | 98 000 |
| Ungersheim | 155 - Echangeur RD 430 / RD 44 | 14 100 | 301 100 | 21 | Non | Publique | 30 | 98 000 |
| Zillisheim | 156 - Parking de la Gare | 800 | 24 800 | 30 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Brunstatt-Didenheim | 157 - Carrefour D 8B1 / RD 433 | 4 000 | 16 200 | 4 | Non | Publique | 5 | 23 000 |
| Brunstatt-Didenheim | 158 - Parking UHA | 4 400 | 28 300 | 6 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Morschwiller-le-Bas | 159 - Parking de la Salle Polyvalente | 1 200 | 19 200 | 16 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Morschwiller-le-Bas | 160 - Parking Ikea | 11 500 | 250 500 | 22 | Oui | Privée | 20 | 5 000 |
| Mulhouse | 161 - Parking Cora Dornach | 11 500 | 248 200 | 22 | Oui | Privée | 20 | 5 000 |
| Lutterbach | 162 - Cité de l'Habitat | 19 600 | 371 800 | 19 | Oui | Privée | 30 | 5 000 |
| Pfastatt | 163 - Parking Intermarché | 1 400 | 24 600 | 18 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Pfastatt | 164 - Parking Super U | 2 000 | 51 400 | 25 | Oui | Privée | 5 | 5 000 |
| Kingersheim | 165 - Kaligone (parking ex-Atlas) | 21 000 | 480 600 | 23 | Oui | Privée | 30 | 5 000 |
| Wittenheim | 166 - Parking Décathlon | 16 300 | 393 000 | 24 | Oui | Privée | 30 | 5 000 |
| Mulhouse | 167 - Parking Hôpital Emile Muller | 900 | 5 000 | 6 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Mulhouse | 168 - Parking Parc des Expositions | 27 700 | 700 700 | 25 | Oui | Publique | 40 | 5 000 |
| Sausheim | 169 - Carrefour RD 55 / RD 422 | 7 300 | 259 200 | 36 | Non | Publique | 20 | 68 000 |
| Sausheim | 170 - Parking PSA, Echangeur A 36 / RD 55 | 7 600 | 188 800 | 25 | Oui | Publique | 20 | 5 000 |
| Petit-Landau | 171 - Parking de la Salle Polyvalente | 500 | 13 300 | 25 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Hombourg | 172 - Parking rue d'Ottmarsheim | 1 900 | 64 100 | 33 | Oui | Publique | 5 | 5 000 |
| Bantzenheim | 173 - Parking de la Gare | 5 100 | 173 400 | 34 | Oui | Publique | 20 | 5 000 |



L'AURM tient à remercier les personnes sollicitées et rencontrées qui ont rendu possible la rédaction de la publication :

- les 105 covoitureurs qui ont pris le temps de répondre à l'enquête en juin 2018.
- les partenaires techniques qui se sont activement impliqués dans la démarche : Julie ARNOLD (Communauté de Communes Thann - Cernay), Nathalie BERBETT (PETR du Sundgau), Catherine CHEA (Saint-Louis Agglomération), Guillaume COMBE (PETR Pays Thur Doller), Bernard LEY (PETR Sundgau), Alexandre MARGUERY (PETR Pays Thur Doller), Anne-Sophie PARRANT (PETR Sundgau), Delphine PERNOT (Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach), Pascal RIETH (m2A), Hubert VAXELAIRE (Saint-Louis Agglomération), Christophe WOLF (m2A).



Sources des illustrations :
AURM sauf mention contraire.

Publication éditée et imprimée par :
L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

Rédaction :

Stéphane DREYER
stephane.dreyer@aurm.org - tel : 03.69.77.60.81
Luc NEMETT

Appui cartographique : Luc CARPENTIER
Contribution à l'exploitation de l'enquête :
Nathalie SABY

*Toute reproduction autorisée avec mention précise
de la source et la référence exacte.*

AURM

33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

www.aurm.org

 agence d'urbanisme de la région mulhousienne